

Publié le 14 mars 2018.
Dernière modification : 29 septembre 2024.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE ET AGRICOLE DE LA POINTE-À-PITRE (Éts Darboussier).

Participation de la [Compagnie française d'études et entreprises coloniales](#)

S. A., 13 avril 1907.



[Coll. Serge Volper](#)

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE & AGRICOLE DE LA POINTE-À-PITRE (ÉTABLISSEMENTS DARBOUSSIER)

Société anonyme

Constituée par actes déposés chez M^e Grange, notaire à Paris, les 6 et 30 mars 1907,
et par délibération des assemblées générales des 4 et 13 avril 1907

Capital: deux millions quatre cent mille fr.
divisé en 9.600 actions de 250 fr.

Siège social à Paris

PART DE FONDATEUR AU PORTEUR
donnant droit à un dix millième de la portion des bénéfices déterminés
par les articles 26 et 28 des statuts

ACTION ABONNEMENT SEINE 2/10 EN SUS 5 c. POUR 100 fr.

Paris, le 15 avril 1907
Un administrateur (à gauche) : Léon Besson
Un administrateur (à droite) : Jean Micard
Impr. Chaix, rue Bergère, 20, Paris. Encres Lorilleux
Imprimerie Chaix — Procédé spécial

Jean François Nicolas MICARD, président (1907-1931)

Né à Paris, le 2 septembre 1852.

Fils de Nicolas Micard (1810-1888) — ancien commissaire aux comptes de l'Union des gaz, ancien administrateur de la Cie générale des tramways et des Houillères de Dombrowa — et de Henriette Cisterni, mariés à Rimini (États romains).

Jean Micard épouse la fille de Vincent *bey*, inspecteur général des ponts et chaussées, directeur général des travaux et vice-président de la Cie universelle du canal de Suez. Enfants :

- Mathilde, mariée en 1908 à Tony Smet, conseiller d'État ;
- Gaston, polytechnicien, marié en 1920 à Madeleine Audemar ;
- Étienne (1880), marié en 1923 à Lucie Martin.

Jean Micard effectue une grande partie de sa carrière dans le sillage de Germain Halphen :

commissaire aux comptes de la [Compagnie générale française de tramways](#), de la Caisse mutuelle de reports (1880-1884), secrétaire (1886), administrateur (1887) de la Confiance-Incendie, Administrateur (1899), puis vice-président (1911) de La Confiance-Vie. Président de la Banque de consignations (dissoute en 1907). Administrateur des Annuités Lérrouville-Sedan. de la [Compagnie sucrière des Antilles](#) (1889), Administrateur de la [Société sucrière de l'usine de la Pointe-Simon](#), Fort-de-France (Martinique)(1890).

En outre :

Membre, puis président (1895) de la commission de vérification des comptes de la Cie universelle du canal de Suez.

Administrateur de la [Compagnie française d'études et d'entreprises coloniales](#) (1906).

Chevalier de la Légion d'honneur du 29 octobre 1889 (min. du Commerce) : président de la Société de construction Collet (?).

Administrateur des [Caoutchoucs de Padang](#) (1911).

Officier de la Légion du 11 mars 1924 (min. Colonies)

Décédé le 11 mars 1931 à Paris (VIII^e), 25, r. Saint-Honoré.

Constitution
Société industrielle et agricole de la Pointe-à-Pitre (Établissements Darboussier)
(Cote de la Bourse et de la banque, 11 juillet 1907)

Suivant acte reçu par M^e Grange, notaire à Paris, le 6 mars 1907, MM. Jean-François-Nicolas Micard et Alphonse-Gustave Robert ¹, au nom de la Compagnie française d'études et entreprises coloniales, société ayant son siège à Paris, rue Richepanse, 11, et Marie-Maurice Souques, propriétaire, demeurant à Paris, rue Pasquier, 7, au nom et comme mandataire de M. Ernest-Joseph-Léon-Audibert Souques, manufacturier, demeurant à la Pointe-à-Pitre, ayant agi tant en son nom personnel qu'au nom de la Société sucrière de la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), société en commandite par actions, sous la raison sociale Ernest Souques et Cie, dont le siège est à la Pointe-à-Pitre, ont établi les statuts d'une société anonyme sous la dénomination de : Société industrielle et agricole de la Pointe-à-Pitre (Établissements Darboussier).

Cette société a pour objet principal : l'exploitation des propriétés agricoles et des immeubles et établissements industriels servant à la fabrication du sucre et du rhum (Usine Darboussier), ayant appartenu à la société en commandite H. Souques et Cie, dont le siège est à la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe). D'autres objets accessoires sont énumérés à l'article 5 des statuts.

La durée de la société sera de 30 années.

Le siège social est à Paris, 54. rue Saint-Lazare.

Le capital social est de 2.400.000 fr. divisé en 9.600 actions de 250 fr. chacune sur lesquelles 2.600, entièrement libérées, ont été attribuées à la Société sucrière de la Pointe-à-Pitre, avec une somme de 1.250.000 fr. en espèces payable comptant, et une autre somme de 1.800.000 fr. portant intérêts à 4,20 % l'an et payable en 30 annuités, en représentation d'apports énumérés à l'article 6 des statuts et consistant notamment dans l'usine Darboussier et tous les immeubles et matériel en dépendant, et dans diverses propriétés agricoles d'une contenance d'environ 8.000 hectares avec tous les animaux et le matériel agricole en dépendant, et le montant, évalué à 30.000 fr., de la créance, en partie privilégiée, en partie hypothécaire, que la Société Ernest Souques et Cie possède sur les propriétés de l'habitation sucrière dite « La Lézarde », située sur la commune de Petit-Bourg. Les 7.000 actions de surplus ont été toutes souscrites et libérées du quart. Les trois autres quarts seront payables dans les huit jours qui suivront la constitution définitive de la société.

Il a été créé et attribué à la Société sucrière de la Pointe-à-Pitre 10.000 parts de fondateur.

Le conseil d'administration pourra contracter tous emprunts, même par voie d'émission d'obligations.

L'année sociale commencera le 1^{er} juillet et finira le 30 juin. Par exception, le premier exercice comprendra le temps à courir depuis le jour de la constitution définitive de la société jusqu'au 30 juin 1907.

L'assemblée générale annuelle, se composant de tous les actionnaires possédant au moins 50 actions, sera convoquée avant la fin du mois de janvier au plus tard, par un avis inséré dans un journal d'annonces légales de Paris, 30 jours au moins à l'avance.

Sur les bénéfices nets annuels, il sera prélevé : 5 % pour la réserve légale et la somme suffisante pour fournir un intérêt de 5 % aux actions. Sur le surplus, 10 %

¹ Gustave Robert (1844-1925) : marié à Marguerite Imer. Négociant et juge au tribunal de commerce de Marseille, administrateur (1894), puis vice-président de la Foncière-Transports (assurances), membre de la commission de contrôle du Comptoir national d'escompte de Paris (1899-1925), administrateur de la Société nouvelle de l'accumulateur Fulmen (1899), de la Cie française d'études et d'entreprises coloniales (1906) et de sa filiale, la Cie française de la Loza (Nord-Ouest de Madagascar)(1907).

seront attribués au conseil d'administration. L'excédent, sauf divers prélèvements qui pourront être décidés par l'assemblée générale, sera réparti : 60 % aux actions et 40 % aux parts de fondateur.

Ont été nommés administrateurs : MM. Léon Besson ², Achille Gras ³, Edmond Humbert-Lavalley ⁴, Charles Kapferer ⁵, Jean Micard, Edmond Raoul-Duval [de la maison de commerce du Havre], Gustave Robert, Ernest Souques ⁶, Maurice Souques, André de Traz ⁷. — *Journal spécial des sociétés françaises par actions* du 5 mai 1907.

La notice contenant les insertions exigées par la loi du 30 janvier 1907, a été publiée au *Bulletin annexe au Journal officiel* du 8 avril 1907.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE ET AGRICOLE DE LA POINTE-À-PITRE (Établissements Darboussier)

Société au capital de 2.400.000 fr. divisé en 9600 actions de 250 fr.,
ayant son siège social à Paris, 54, rue Saint-Lazare
Notice sur la constitution
(Cote de la Bourse et de la banque, 22 mai 1911)

La Société sucrière de la Pointe-à-Pitre (E. Souques et Cie) et la Compagnie française des études et entreprises coloniales, cette dernière représentée par M. Henry Charbonnel ⁸, son directeur, ont conformément à la loi du 30 janvier 1907, fait insérer au *Bulletin annexe au Journal officiel* du 8 avril 1907 une notice sur la constitution de la Société industrielle et agricole de la Pointe-à-Pitre, formée pour une durée de 30 années à compter du 13 avril 1907 et ayant pour objet l'exploitation des propriétés agricoles et des immeubles et établissements industriels servant à la fabrication du sucre et du rhum (Usine Darboussier), appartenant actuellement à la Société en commandite E. Souques et Cie. dont le siège est à Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) et toutes opérations commerciales et industrielles se rattachant à l'exploitation de ladite usine et desdites propriétés agricoles, ainsi que l'achat ou la location et l'exploitation de toutes propriétés ou usines à la Guadeloupe.

² Léon Besson (1861-1935) : patron de la Compagnie marseillaise de Madagascar. Voir [encadré](#).

Il paraît représenter ici la Compagnie française d'études et entreprises coloniales.

³ Achille Gras : précédemment administrateur de l'usine Pointe-Simon.

⁴ Edmond Humbert (Edmond Humbert-Lavalley) : fils d'Amédée Humbert (1814-1876), éphémère député de Moselle en 1871. Ingénieur ECP, directeur et administrateur (1884-1893) de la Cie générale française de tramways, dont Micard était l'un des gros actionnaires. Liquidateur des Sucrieries coloniales (1890), chevalier de la Légion d'honneur (1893), administrateur du Beyrouth-Damas-Hauran, de la Banque de consignations (1896) — aux côtés de Micard —, censeur (1898), puis administrateur (1906) de la Confiance-Vie, commissaire aux comptes de la Société commerciale française au Chili (1899), administrateur de la Société française d'études et d'entreprises (Banque Mirabaud) qu'il paraît avoir représenté dans diverses affaires.

Président de la Société de transports pour les services municipaux de la ville de Paris (1912) — ramassage des ordures ménagères dans neuf arrondissements — et administrateur de la Banque continentale de Paris (1917), marraine de la STSMP.

Marié en 1879 avec Jeanne-Marie-Caroline Lavalley († Melun, 10 août 1918), parente de l'un des entrepreneurs du canal de Suez. D'où Marguerite, mariée en 1909 à l'avocat Marcel Boyer, et Henri, polytechnicien, à son tour censeur de la Confiance-Vie.

Décédé le 21 octobre 1939 à Marlotte (Seine-et-Marne).

⁵ Charles Kapferer : administrateur de la Banque de consignations avec MM. Humbert-Lavalley et Micard.

⁶ Souques : « usinier » à la Guadeloupe.

⁷ André de Traz (1863-1914) : ingénieur E.C.P. Président du Dakar-Saint-Louis. Voir [encadré](#).

⁸ Eugène Henri dit Henry Charbonnel (1874-1961) : lieutenant-colonel en retraite, ingénieur-conseil, directeur de la [Compagnie française d'études et entreprises coloniales](#).

Il côtoyait André de Traz aux Mines de Falémé-Gambie.

Cette notice fait savoir que sur les 9.600 actions composant le capital, 2 600 ont été attribuées, en plus de 10.000 parts de fondateur, d'une somme de 1.259.000 francs espèces et d'une autre somme de 1.800.000 fr. portant intérêts à 4 20 % l'an et payable en 30 annuités. à la Société sucrière de Pointe-à-Pitre, le tout en représentation de ses apports comprenant notamment l'usine Darboussier ci-dessus désignée et ses dépendances, diverses propriétés agricoles d'une contenance d'environ 8.000 hectares et tout le matériel en dépendant, la clientèle, les marques de fabrique, etc. Les parts de fondateur attribuées comme il est dit ci-dessus donnent droit à 40 % des bénéfices après prélèvement de : 1° 5 % pour la réserve ; une somme suffisante pour servir aux actions un premier dividende de 5 % ; 3° 10 % du surplus pour le conseil d'administration. Le solde, après déduction des sommes que l'assemblée générale peut décider d'affecter à des réserves spéciales ou de reporter à nouveau, revient aux actions.

La notice indique enfin que l'assemblée générale se tient à Paris au lieu désigné par le conseil d'administration, sur convocation faite 20 jours au moins à l'avance dans un journal d'annonces légales de Paris.

Les statuts de la Société industrielle et agricole de la Pointe-à-Pitre (Établissements Darboussier), déposés chez M^e Grange, notaire à Paris, le 6 mars 1907, ont été publiés dans le *Journal spécial des Sociétés françaises par actions* du 5 mai 1911.

Ils font connaître notamment, article 17, que le conseil d'administration est autorisé à émettre des obligations : article 22, que l'assemblée générale se compose de tous les actionnaires propriétaires de 50 actions au moins, cette quantité, au vote, donnant droit à une voix ; article 25, que l'année sociale commence le 1^{er} juillet et finit le 10 juin.

Le bilan au 30 juin 1910, présenté à l'assemblée générale du 16 décembre 1910 a été établi comme suit :

ACTIF	
Compte de premier établissement	3.684.905 99
Approvisionnements divers	197.859 27 27
Caisse et banquiers	67.486 85
Restant à recouvrer	1.490.925 41
Débiteurs divers	53.347 55
Dépenses imputables à la récolte 1910-1911	4 545 25
Engrais imputables à la récolte 1910-1911	237.593 59
Droits à l'État	7.736 54
Loyer d'avance	1.463 50
	<u>5.745 863 95</u>
PASSIF	
Capital (9.600 actions de 250 francs)	2.400.000 00
Fonds d'amortissement	450.000 00 00
Réserve légale	5.011 28
Réserve spéciale	70.000 00
Compte Crédit foncier colonial	1.544.591 46
Dépenses	199.346 00

Créditeurs divers	239.820 80
Fournisseurs divers	230.684 90
Effets à payer	394.241 35
Profits et pertes	212.168 05
	5.745 863 95

Le conseil d'administration de la société, qui comprend 7 membres au moins et 12 au plus. est actuellement composé de MM. J. Micard, président ; A. Gras, vice-président ; C. Kapferer ; L. Besson ; E. Humbert-Lavalley ; G. Micard ; E. Duval ; G[ustave] Robert ; M. Souques ; A. de Traz et F. Monroux.

Le service financier est fait au Comptoir national d'escompte. à Paris, et dans ses agences de province. (N. D. L. R.)

Les actions et les parts de fondateur de la Société industrielle et agricole de la Pointe-à-Pitre seront mentionnées à partir du 23 mai 1911 dans notre tableau des valeurs se négociant en banque au comptant.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE ET AGRICOLE DE LA POINTE-À-PITRE
(Cote de la Bourse et de la banque, 25 janvier 1912)

Les comptes au 30 juin 1911 de la Soc. industrielle et agricole de la Pointe-à-Pitre soumis à l'assemblée du 12 décembre écoulé, se soldent par un bénéfice net de 487.110 18 contre 212.408 05 en 1909-1910.

Le dividende a été porté de 12 50 à 17 50 par action. Sa répartition s'effectuera depuis le 10 courant.

Au cours de l'exercice, l'usine a broyé 106.036 tonnes de cannes, dont 81.449 tonnes produites par 1.728 hectares 29 de cultures directes appartenant à la société, soit une moyenne de 47.135 kilogrammes à l'hectare, contre 52.228 kilogrammes en 1909-1910. Le surplus a été fourni par les colons qui exploitent une partie des propriétés et par les petits planteurs.

La roulaison a duré du 23 janvier au 18 juin 1911. La distillerie a terminé le 22 juin.

L'usine a broyé une moyenne de 5.049 tonnes par semaine de marche, contre 5.006 en 1910. Le maximum (6.660 t.) a été atteint dans la semaine du 27 mars au 1^{er} avril.

La totalité des arrêts aux 4 moulins, y compris le manque de cannes produit au début par les grèves agricoles partielles, s'est élevée à 247 h. 55 M. pour manque de cannes, et 139 h. 10 M. pour accidents et réparations, soit en tout 10 jours et 13 heures.

Les principaux travaux d'amélioration entrepris depuis la clôture de l'exercice, en vue de la prochaine récolte, consistent dans la construction de 8.300 mètres de voie ferrée venant s'ajouter aux 17 kilomètres de chemin de fer à voie large qui desservent les propriétés de la Grande-Terre : — dans l'adjonction de 2.700 mètres aux voies Decauville déjà existantes : — et dans l'installation d'un défibreux devant chacun des deux groupes de moulins.

D'après les comptes arrêtés au 30 juin 1912, soumis à l'assemblée générale des actionnaires du 12 décembre, les bénéfices d'exploitation s'élèvent à 797.724 fr. 07 contre 958.396 fr. 25 en 1910-1911 En tenant compte des produits divers, mais déduction faite des frais généraux et amortissements avant inventaire, qui sont moins importants, le bénéfice net ressort à 431.623 18, contre 363.706 44 précédemment. Adjonction faite du report antérieur, le solde disponible s'établit à 523.645 88, au lieu de 437.110 13 en 1910-1911.

Dans ces conditions, le dividende a été porté de 17,50 fr. 20 fr. par action. Cette répartition, appliquée aux 9.000 actions de 250 fr. composant le capital social, nécessitera un débours de 192.000 fr. En outre, les 10.000 parts de fondateur recevront un dividende de 4,80 contre 3,20. Après paiement des tantièmes et dotation de la réserve légale, il restera une somme de 233.060 53 reportée à nouveau.

Société industrielle et agricole de la Pointe-à-Pitre
(*Les Annales coloniales*, 21 décembre 1912)

Assemblée ordinaire du 12 décembre 1912

M. J[ean] Micard présidait cette assemblée, assisté de MM. Carré⁹ et Esnault-Pelterie¹⁰.

3.915 actions sur 4.339 étaient présentes ou représentées.

L'assemblée a décidé de répartir comme suit le solde du compte Profits et pertes au 30 juin 1912, s'élevant à 523.645 fr. 88, après déduction d'une nouvelle dotal ion de 200.000 francs au fonds d'amortissement.

Dividende, de 8 %, soit 20 francs bruts aux actions ;

Dividende de 4 fr. 80 bruts aux parts de fondateur.

Report à nouveau de l'excédent de 233.060 fr. 53, restant disponible après les prélèvements statutaires.

MM. [Jean] Micard, Achille Gras, Charles Kapferer, [Léon] Besson, [Edmond] Humbert-Lavalley, Gaston Micard, E[tienne] Raoul-Duval, Gustave Robert, Souques et [André] de Traz ont été réélus administrateurs.

Société industrielle et agricole de la Pointe-à-Pitre
(*Annuaire des valeurs inscrites à la cote du Syndicat des banquiers en valeurs au comptant près la Bourse de Paris*, 1913, p. 690-693)

J[ean] Micard, pdt ; A[chille] Gras, v.-pdt ; Ch[arles] Kapferer, adM. dél. à Paris ; F. Monroux, adM. dél. à la Guadeloupe ; L[éon] Besson, E[dmond] Humbert-Lavalley, G[aston] Micard, E[tienne] Raoul-Duval, G[ustave] Robert, M. Souques, A[ndré] de Traz.
Comm. : H[enry] Charbonnel, A[rsène] Chaumier¹¹.

Société industrielle et agricole de la Pointe-à-Pitre

⁹ Eugène Carré : transporteur et correspondant du P.-O. à Tours. Administrateur de la [Compagnie agricole et commerciale du Bas-Amazone](#) présidée par Esnault-Pelterie.

¹⁰ Albert Esnault-Pelterie (1842-1914) : président-fondateur de la de la Compagnie française d'études et entreprises coloniales (1906). Voir [encadré](#).

¹¹ [Arsène Chaumier](#) (1848-1926) : directeur du Comptoir industriel et colonial. Commissaire ou administrateur d'une trentaine de sociétés.

(Cote de la Bourse et de la banque, 4 mars 1913)

Comme nous l'avons annoncé, les résultats obtenus en 1911-1912 par la Société industrielle et agricole de la Pointe-à-Pitre (Établissements Darboussier) sont satisfaisants et ont permis d'élever le dividende de 17 fr. 50 à 20 fr. pour l'action et de 3 fr. 20 à 4 fr. 80 pour la part de fondateur.

La récolte de cannes à sucre a atteint 95.878 tonnes, contre 106.036 en 1910-1911. Les cultures directes de la Société ont produit 72.196 tonnes, soit une moyenne de 12.189 kilogrammes par hectare, contre 47.135 kilogrammes en 1910-1911.

Les exagérations de prix qui se sont produites sur le marché du sucre à Paris ont eu pour résultat d'accroître les exigences de la main-d'œuvre. La société a dû consentir provisoirement de nouvelles augmentations de salaires et ses dépenses agricoles ont atteint 771 fr. 44 par hectare, contre 673 fr. 68 pendant l'exercice précédent. Les dépenses industrielles de la sucrerie sont également en augmentation. D'autre part, la société a dû payer pour les cannes apportées par les colons et les petits planteurs des prix supérieurs à ceux de l'année précédente, ces prix étant basés sur le cours du sucre à Paris.

Mais, en raison de la hausse des cours du sucre, les prix de vente des produits de la société ont été sensiblement plus élevés qu'en 1910-1911 et cette élévation a compensé, en majeure partie, l'accroissement des dépenses et la diminution de la récolte.

Les recettes d'exploitation se sont élevées à 4.254.777 35 contre 4.135.094 15 en 1910-1911. Les dépenses ont atteint 3.157.053 fr. 28 contre 3.176.697 fr. 90, de sorte que le bénéfice d'exploitation ressort à 797.724 fr. 07 contre 958.396 fr. 25. Les charges financières ont sensiblement diminué et le bénéfice net de l'exercice se chiffre par 431.623 fr. 18, supérieur à celui de l'année précédente.

Voici comment se juxtaposent les comptes de Profits et pertes des deux derniers exercices :

	1910-11	1911-12
CHARGES		
Frais généraux	93.115 45	88.089 25
Intérêts et escomptes	63.443 21	40.265 97
Escomptes de prêts sur récolte	21.861 17	18.124 43
Matériel réformé	38.024 40	1.912 50
Fonds d'amortissements	350.000 00	200.000 00
Total	<u>570.914 13</u>	<u>368.645 45</u>
PRODUITS		
Bénéfices d'exploitation	958 396 25	797.724 07
Location d'immeubles	1 484 33	670 94
Changes et divers	4.739 99	1.873 62
Total	<u>964.620 57</u>	<u>800.268 68</u>
Rappel des charges	570.914 13	368.645 45
Bénéfices nets	393.706 44	431.623 18

Reports antérieurs	43.408 69	92.022 70
Soldes disponibles	437.110 13	523.645 88

L'augmentation des bénéfices nets a permis une élévation du dividende et, suivant décision de l'assemblée du 12 décembre dernier, celui-ci a été fixé, comme nous l'avons dit, à 20 fr. par action et à 80 fr. par part de fondateur, contre 17 fr. 50 et 3 fr. 20 répartis respectivement pour 1910-1911. Le solde disponible de l'exercice a reçu l'affectation suivante (comparaison faite avec 1910-1911) :

	1910-1911	1911-1912
Réserve légale	19.685 32	21.581 15
Dividende de 5 % aux actions	120.000 00	120.000 00
Conseil d'administration		
Dividende suppl. aux actions et divid. aux parts	25.402 11 80.000 00	29.004 20 120.000 00
Réserve extraordinaire	100.000 00	—
À reporter à nouveau	92.022 70	233 060 53
	<u>437.110 13</u>	<u>523.645 88</u>

Le dividende de 20 fr. par action et de 4 fr. 80 par part est mis en paiement depuis le 10 janvier dernier, à raison de net : 19 fr. 20 par action nominative, 18 fr. 98 par action au porteur (coupon n° 3), 4 fr. 56 par part de fondateur (coupon n° 2).

Dans son rapport, le conseil d'administration donne les renseignements suivants sur la marche des affaires sociales : L'usine, dont la marche a été arrêtée pendant une dizaine de jours par une grève, a broyé une moyenne de 4.787 tonnes par semaine de marche, contre 5.006 en 1911. Le maximum (6.129 tonnes) a été atteint dans la semaine du 4 au 10 mars.

Sur les 95.740 tonnes de cannes passées aux moulins, 93.763 tonnes ont été converties en sucre. Les sirops provenant de 1.977 tonnes fermentées pendant l'arrêt de l'usine du 2 au 13 mai ont été envoyés directement à la distillerie.

Les 70.138 sacs de sucre fabriqués ont été réalisés au prix moyen de 41 fr. 154 nets par sac, contre 32 fr. 423 en 1911.

La production de mélasses a été de 31 litres 98 par tonne de cannes normales, au lieu de 32 litres 4 23 en 1911.

Il a été distillé ou employé aux levures 3 millions 048.276 litres de mélasses qui ont produit 23.550 hectolitres de rhum, soit un rendement de 77,25 % contre 76,83 % en 1911. Le produit net a été de 37 fr. 156 par hectolitre contre 37 fr. 147 en 1911.

Le bilan arrêté au 30 juin 1912 s'établit comme suit, comparativement au précédent :

	1911	1912
ACTIF		
Premier établissement	3.880.849 76	4.071.350 97
Approvisionnements	236.872 28	259.125 50
Caisse et banquiers	595.194 50	701.910 94
Produits à recouvrer	970.472 40	373.959 75
Débiteurs divers	23.211 15	64.597 55
Engrais et dépenses imputables à la prochaine récolte	265.457 54	292.625 19
Droits à l'État	6.691 54	11.281 37
Loyer d'avance et cautionnements	1.475 70	1.475 70
	<u>5.980.224 87</u>	<u>5.776.326 97</u>

PASSIF		
Capital	2.400.000 00	2.400.000 00
Fonds d'amortissement	800.000 00	1.000.000 00
Réserve légale	15.619 68	35.305 00
Réserve extraordinaire	100.000 00	200.000 00
Crédit foncier colonial	1.511.950 71	1.477.924 65
Dépenses de la campagne à solder	79.409 63	43.230 35
Créditeurs divers	91 772 87	39.422 89
Fournisseurs divers	257.361 85	17.548 20
Effets à payer	287.600 00	39.250 00
Profits et pertes	437.110 13	523.645 88
	<u>5.980.224 87</u>	<u>5.776.326 97</u>

Le compte de Premier établissement est en augmentation de près de 200.000 fr., par suite des diverses dépenses faites par la société pour l'aménagement de ses plantations et de ses usines.

Après répartition des bénéfices de l'exercice écoulé, les réserves et le fonds d'amortissement figurant au passif atteindront ensemble 1 million 256.886 15.

L'assemblée a approuvé les comptes et la répartition des bénéfices de l'exercice 1911-1912 et a réélu les membres sortants du conseil d'administration : MM. Léon Besson, Achille Gras, E. Humbert-Lavalley, Charles Kapferer, J. Micard, Gaston Micard, E. Raoul-Duval, Gustave Robert, Maurice Souques et A. de Traz.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette société s'est tenue le 26 janvier dernier. Les bénéfices de l'exercice 1913-14, clos le 30 juin dernier, se sont élevés à 659.000 fr., 33.000 fr. ont été affectés à la réserve légale, 240.000 fr. ont été répartis aux actions. Le dividende est donc de 8 %, soit 20 fr. par action ; les parts de fondateur ont reçu 4 fr. 80. Les attributions statutaires ont été dotées de 50.000 fr. et il a été reporté à nouveau 659.000 fr. L'assemblée a réélu MM. Achille Gras et Jean Micard, administrateurs sortants.

Annuaire Desfossés 1917, p. 892 :
Société industrielle et agricole de la Pointe-à-Pitre
Conseil : J. Micard, G. Chanove ¹², C. Kapferer ; L. Besson ; E. Humbert-Lavalley ; G. Micard ; E. Roul-Duval ; G[ustave] Robert.

POINTE-À-PITRE
(Cote de la Bourse et de la banque, 23 mai 1919)

Suivant les indications fournies par le rapport du conseil présenté à l'assemblée ordinaire du 28 janvier dernier, les produits obtenus en 1917-1918 par la Société industrielle et agricole de la Pointe-à-Pitre ont été les suivants.

Les cultures directes et par les colons sur le domaine social ont donné 54.605 tonnes de cannes à sucre, au lieu de 66.159 tonnes en 1917. Cette production a été réalisée au prix moyen de 41 78 contre 42 03. Cette même production atteignait 114.464 tonnes en 1914-15, puis tombait l'année suivante à 90.909 tonnes. Le chiffre de 54.615 tonnes relatif à la campagne au 30 juin 1917 est un des plus bas qui aient été enregistrés. Les causes de cette diminution sont les mêmes que signalait déjà le rapport précédent, à savoir principalement l'irrégularité de la main-d'œuvre et l'absence d'engrais potassique.

La Société de la Pointe-à-Pitre s'est efforcée par tous les moyens dont elle dispose de remédier à ces inconvénients. Les estimations qu'elle venait de recevoir au moment de la réunion de l'assemblée ordinaire faisaient prévoir une récolte pour 1919 à peu près égale à celle de 1918. Si l'on examine l'exploitation industrielle, on voit que l'usine de la Pointe-à-Pitre a reçu 73.009 tonnes de cannes qui ont produit 58.600 sacs de 100 kg, lesquels ont été pris au charge par l'État.

La production des rhums a été de 14.714 hectolitres qui se sont ajoutés aux stocks existants et dont le transport eût été impossible si l'Administration n'avait accordé des licences à un certain nombre de voiliers neutres et russes à bord desquels la société a fait quelques envois ; celle-ci espère d'ailleurs une prochaine disparition des prescriptions.

Ceci posé, les bénéfices distribuables sont de 2.566.490 fr. contre 1.648.609.

Le dividende de l'exercice 1917-18, payable depuis le 5 février dernier, a été fixé à 12 %, soit, après déduction des droits et impôts : 28 fr. 50 par action nominative ; 27 fr. par action au porteur ; 10 fr. 08 aux parts de fondateur.

Suivent les comptes de Profits et Pertes et les répartitions comparées (au 30 juin) :

¹² Gabriel Chanove (1848-1918) : X-Mines. Ingénieur-conseil, puis (1905) administrateur du Crédit lyonnais. Son représentant au conseil de nombreuses affaires : Forges et Aciéries de Huta-Bankowa, Houillères de Dombrowa, Forges et aciéries du Donetz, Anciens Éts Cail (constructions mécaniques), Mines de la Doubovaia-Balka (1892), Compagnie nouvelle du Canal de Panama (1894), Compagnie française de matériel de Chemins de fer, Lyonnaise des forces motrices, Chemin de fer Tanger-Fez (1913)...

	1917	1918
CHARGES		
Tantièmes	18.000	18.000
Allocations des commissaires	1.000	1000
Trait., appoint, du pers. et div.	129.692	141.053
Timbre	2.169	2.169
Impositions, loyers, patente	8.752	6.299
Intérêts et escomptes	13.185	—
Divers	137	—
Total des charges	171.939	168.521
	<u>1 648.609</u>	<u>2.566 490</u>
PRODUITS		
Bénéfices d'exploitation	1.205.894	1.997.705
Produits divers	30.780	103.071
Total des produits	<u>1.236.675</u>	<u>2.100.776</u>
Rappel des charges	172.939	168.521
Bénéfices nets	1.063.746	1.932.235
Report antérieur	584.863	634.235
Solde disponible	<u>1.648.609</u>	<u>2.566.490</u>

RÉPARTITION

	1917	1918
Tantièmes	94.374	181.625
Dividende aux actions	240.000	288.000
Dividende aux parts	80.000	112.000
Réserve extraordinaire	600.000	1.500.000
Report à nouveau	634.235	485.265
	<u>1 648.609</u>	<u>2.566 490</u>

Par suite de cette répartition, la réserve légale atteint son maximum, 1/10 du capital, soit 210.000 francs ; la réserve extraordinaire passera à 3.900.000 fr. et le fonds d'amortissement à 2 millions 750.000 fr. On voit que la Société dote largement ses réserves, puisque celles-ci sont passées en trois ans, de 1914 à 1917, de 1.725.000 fr. à 5.574.000 fr., soit une augmentation de 3 millions 849.000 fr., et atteindront 6.890.000 fr. après la répartition des bénéfices du dernier exercice, celui qui s'est clos le 30 juin 1918.

On prévoit d'ici, par conséquent, que la situation financière de la Société industrielle et agricole de la Pointe à Pitre est particulièrement satisfaisante, comme le montre d'ailleurs le rapprochement ci-dessous des deux derniers bilans (au 30 juin) :

	1917	1918
ACTIF		
Apports : usine, ch.de fer, etc.	3.282.613	3.282.613
Acquis, et instal. nouvelles	1.026.982	1.032.381
Approvisionnements divers	859.512	1.143.555
Caisse et banquiers	1.083.992	2.734.509
Bons delà Défense Nationale	2.437.500	272.574
Produits à recouvrer	3.506.295	6.249.443
Débiteurs divers	33.965	201.199
Effets à recevoir	3.064	297.000
Droits à l'État	22.216	28.000
Loyers d'avance et cautionn.	1.731	1.751
	<u>12.257.900</u>	<u>5.243.006 i</u>
PASSIF		
Capital	2.400.000	2.400.000
Fonds d'amortissement	2.300.000	2.750.000
Réserve légale	240.000	240.000
Réserve extraordinaire	1.800.000	2.400.000
Annuité Crédit foncier colonial	1.284.868	1.211.204
Dép. de la campagne à solder	410.135	22.767
Créditeurs divers	2110233	3.279.269 j
Effets à payer	64.055	343.276
Profits et pertes	1.618.609	2.566.490 j
	<u>12.257.900</u>	<u>15.243.000</u>

Les différents chapitres de l'Actif non immobilisé, Caisse, Effets, Bons, Débiteurs et Produits de l'exercice 1917-1918 restant à recouvrer, forment un total de 9.754.723 fr. contre, au Bilan précédent, 7.064.815 fr. Les produits restant à recouvrer au 30 juin 1918 figurent dans ce total pour la somme de 6.249.441 fr. dont l'importance résulte des difficultés de transports entre les Colonies et la Métropole. D'ailleurs, depuis la clôture de l'exercice, la majeure partie de ces produits ont été expédiés et la société croit pouvoir compter sur la rentrée prochaine du solde encore à encaisser.

Le Passif exigible s'élève à 3.645.411 fr., contre 2.854.423 fr. Le fonds de roulement ressort donc à plus de 4.200.000 fr.

L'assemblée, après avoir approuvé les comptes, a ratifié la nomination, en remplacement de M. Chanove, décédé, de M. Chapuy ¹³, ingénieur des Mines.

¹³ Paul Chapuy (1863-1936) : X-Mines, ingénieur-conseil de la Banque de Paris et des Pays-Bas. Son représentant dans de nombreux conseils. Président de la Pointe-à-Pitre en 1931. Voir encadré ci-dessous.

Une assemblée extraordinaire tenue le 11 mars dernier a décidé de réduire le capital social à 960.000 fr., au lieu de 2.400.000 fr., par le remboursement de 150 fr. sur chaque action, dont la valeur nominale passe par conséquent de 250 fr. à 100 fr.

Annuaire Desfossés 1920, p. 969 :
 Société industrielle et agricole de la Pointe-à-Pitre
 Conseil : J. Micard, C. Kapferer ; L. Besson ; E. Humbert-Lavalley ; G. Micard ; E. Raoul-Duval ; G[ustave] Robert, P. Chapuy, E. Micard.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE ET AGRICOLE DE LA POINTE-À-PITRE
 (Cote de la Bourse et de la banque, 12 février 1920)

Les résultats obtenus par la Société industrielle et agricole de la Pointe-à-Pitre pendant l'exercice clos le 30 juin dernier, dont les comptes ont été soumis à l'assemblée générale du 27 janvier, accusent d'intéressants progrès par rapport aux précédents. Les bénéfices nets se sont élevés à 4.718.045 fr. 80 contre 1.932.255 fr. 07 en 1917-18.

Nous comparons ci-dessous les deux comptes de Profits et Pertes :

	1917-18	1918-19
CHARGES		
Conseil d'administration	18.000 00	18.000 00
Commissaires	1.000 00	1.000 00
Traitera., appoint, div.	141.053 15	171.458 68
AbonneM. au timbre	2.169 00	2.169 00
Imposit., loyer, patente	6.299 10	12.665 00
Intérêts et escomptes	—	24.292 88
Total	<u>168.521 25</u>	<u>229.485 56</u>
RECETTES		
Balance des comptes d'exp.	1.997.705 26	4.944.854 46
Intérêts et escomptes	86.881 12	—
Divers	16.189 94	2.745 90
Total des recettes	<u>2.100.776 32</u>	<u>4.947.531 36</u>
Rappel des charges	168.521 25	229.485 56
Bénéfice de l'exercice	1.932.255 07	4.718.045 80
Report antérieur	634.235 64	485.265 21
Solde disponible	<u>2.506.490 71</u>	<u>5.203.311 01</u>

L'accroissement remarquable des bénéfices a permis, comme nous l'avons dit, de porter le dividende de 30 fr. brut à 103 fr. 28 net par action au porteur et 105 fr. 09 net par action nominative. Les parts reçoivent 60 fr. 72 net contre 11 fr. 20 brut.

Voici le détail comparé de la répartition :

Dividende aux actions	288.000 00	1.062.000 00
Dividende aux parts	112.000 00	640.000 00
Tantièmes	181.225 50	461.604 58
Réserve extraordinaire	1.500.000 00	2.600.000 00
Report à nouveau	485.265 21	439.706 43
Total	<u>2.566.490 71</u>	<u>5.203 311 01</u>

L'augmentation de la balance des comptes d'exploitation provient en majeure partie de la plus-value obtenue sur les produits des exercices antérieurs non encore réalisés au 30 juin 1918 et qui avaient été, à cette date, évalués très au-dessous de leur montant réel, en raison des aléas que présentait leur réalisation.

Pendant la campagne 1918-1919, la production des cultures directes a été sensiblement égale à celle de l'année précédente. Elles ont produit 47.984 tonnes de cannes au lieu de 47.207. Mais cette quantité a été obtenue sur une superficie coupée de 1.341 hectares 92 ares seulement au lieu de 1.599 hectares 42 ares, soit en moins 257 hectares 50 qui ont dû être abandonnés par suite notamment des difficultés de main-d'œuvre. Le rendement moyen par hectare coupé s'est donc sensiblement relevé : 35.757 kg de cannes, contre 29.515 en 1918 et 41.486 (moyenne des 12 exercices précédents).

En tenant compte de la production des colons, le total récolté sur le domaine de la société a atteint 57.093 tonnes contre 54.615 en 1918.

Après entente entre les usines et les planteurs, le prix des cannes a été fixé à 55 fr. la tonne au lieu de 41 fr. 78.

Les dépenses à l'hectare ont encore progressé et ont atteint 350 % du chiffre d'avant-guerre.

Des efforts énergiques ont été faits en vue du développement de l'ensemble des plantations et spécialement de la remise en état de celles des propriétés qui avaient le plus souffert. D'après les rapports de la Direction des Exploitations, la situation s'est sensiblement améliorée, et tout fait prévoir que la coupe portera cette année sur une superficie d'environ 1.600 hectares. Aux dernières nouvelles, la récolte dont la coupe a dû commencer, a été servie jusqu'ici par des conditions atmosphériques favorables et semble devoir être satisfaisante au point de vue du rendement cultural.

On ne peut prévoir encore quel sera le rendement moyen en sucre pendant la présente campagne. Le conseil espère, en tout cas, que, dans un avenir pas trop éloigné, et grâce aux travaux de la Station agronomique qui poursuit activement ses expériences, de nouvelles espèces de cannes riches, appropriées aux sols et au climat de la colonie, pourront être introduites dans les cultures.

En ce qui concerne l'exploitation industrielle, l'usine a reçu au total 67.236 tonnes de cannes, au prix de 55 francs par tonne.

La roulaison a duré du 22 janvier au 20 mai 1919, soit 17 semaines.

En tenant compte de quatre jours de chômage pendant les fêtes, le nombre de journées de marche effective ressort à 98.

La quantité moyenne broyée par semaine n'a été que de 3.955 tonnes au lieu de 4.563 en 1918. Cette marche trop lente a eu pour cause l'insuffisance de main-d'œuvre pendant la coupe et l'irrégularité des apports des colons et des petits planteurs sur 25 jours, 3 heures et 15 minutes d'arrêts aux 4 moulins, la part imputable au manque de cannes a été de 19 jours, 16 heures et 20 minutes.

La richesse des cannes et la nature des jus ont été médiocres.

La Société a fabriqué 38.711 sacs de sucre, qui ont été, comme l'année précédents, livrés sur place au service du ravitaillement. La production en rhum s'est élevée à 28.525 hectolitres, dont une partie provenant de mélasses de l'exercice précédent distillées seulement dans les derniers mois de 1918.

Voici comment se comparent les bilans des deux derniers exercices :

	30/6/1918	30/6/1919
ACTIF		
Compte de 1 ^{er} établ. : apports (usine, ch. de fer. matér, naval, domaine agric., immeub., etc.)	3.282.613 50	3.282.613 50
Acquis, et install. nouv.	1.032.381 73	1.040.272 73
Frais de const. et divers	mémoire	mémoire
Approvisionnements divers	1.143.555 18	1.052.120 22
Caisse et banquiers	2.734.508 80	2.297.245 72
Effets à recevoir	297.000 00	—
Bons de la Déf. nation., rente 4 % et div.	272.574 20	4.812.415 94
Prod. de l'exerc. précéd. à recouvrer	6.249.441 34	6.673.396 22
Débiteurs divers	201.199 02	1.141.031 04
Droits à l'État	28.000 95	33.088 34
Loyer d'av. et caut, gaz et électricité	1.731 35	1.731 35
	<u>15.243.006 08</u>	<u>19.734.821 66</u>
PASSIF		
Capital	2.400.000 00	960.000 00
Réserve légale	240.000 00	240.000 00
Fonds d'amortiss.	2.750.000 00	3.200.000 00
Réserve extraord.	2.400.000 00	3.900.000 00
Crédit foncier colonial	1.241.203 72	1.195.686 90
Créditeurs divers	—	4.773.115 26
Effets à payer	343.275 00	210.206 73
Dépens. de la camp. prév. à solder	22.766 68	52.501 76
Profits et Pertes :		
Report antérieur	634.235 64	483.265 21
Exercice 1918-1919	1.932.255 07	4.718.045 80
	<u>15.243.006 08</u>	<u>19.734.821 66</u>

On sait que le capital a été, l'année dernière, réduit de 2.400.000 à 960.000 fr. par le remboursement de 150 fr. par action. La société se trouve aujourd'hui, grâce aux excellents résultats des derniers exercices, dans une situation extrêmement solide au

point de vue financier : Les réserves atteignent, après la répartition ci-dessus, 9.940.000 fr. alors que les immobilisations ne s'élèvent qu'à 4.322.886 fr. Les disponibilités immédiates (caisse, banque et valeurs de premier ordre) se montent à 7.109.661 fr., auxquels s'ajoutent plus de 8.200.000 fr. d'actif réalisable, pour faire face à 6.179.008 fr. de dettes, dont 1.195.687 fr. de dettes à long terme.

L'assemblée a renouvelé les mandats de MM. Charles Kapferer et Edmond Humbert-Lavalley, administrateurs sortants.

Société industrielle et agricole de la Pointe-à-Pitre
(*Le Courrier colonial*, 30 avril 1920)

Le conseil d'administration de cette société dément les bruits qui circulent dans certains milieux d'une prochaine augmentation de capital et d'une répartition des réserves.

POINTE-À-PITRE
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 4 janvier 1921)

Les résultats de l'exercice 1920-21 obtenus par la Pointe-à-Pitre, se traduisent par un bénéfice net de 2.129.134 06 contre 4.820.922 05 pour l'exercice précédent. En tenant compte du report antérieur, le solde disponible s'élève à 2.574.810 34.

Le conseil d'administration proposera à l'assemblée du 31 courant de fixer le dividende à 100 fr. par action et 60 80 par part de fondateur, contre respectivement 111 11 et 67 91 l'an dernier.

Au bilan, l'actif disponible s'élevait, au 30 juin, à 15.923.776 13, en regard d'un passif exigible de 5.938.116 09.

AEC 1922/629 — Sté industrielle et agricole de la Pointe-à-Pitre (Établissements Darbousier), 54, rue Saint-Lazare, PARIS (9^e).

Capital. — Sté an., f. le 13 avril 1907, au capital réduit à 960.000 fr. (après remb. de 150 fr. par action) divisé en 9.600 act. de 100 fr., ent. lib. Il existe 10.000 parts de fond. — Dividendes : actions, 1916-17, 25 fr., 1917-18 :30 fr. ; 1918-19, 110 fr. ; 1919-20, 111 fr. ; 1920-21, 100 fr.

Objet. — Exploit. des propriétés agricoles et de la fabrique de sucre et de rhum dont la société est propriétaire à la Guadeloupe.

Imp. — Sucre et rhum.

Conseil. — MM. J[ean] Micard [1852-1931], présid. ; Paul Chapuy [1863-1936. Ing.-conseil BPPB : voir encadré ci-dessous], v.-présid. ; Ch. Kapferer, adM. dél. ; Léon Besson [Cie marseillaise de Madagascar], Ed[mond] Humbert-Lavalley, Étienne Micard, Gaston Micard [fils de Jean], Étienne Raoul-Duval, G[ustave] Robert, admin.

Les valeurs en vedette
POINTE-À-PITRE
(*Le Journal des finances*, 14 avril 1922)

Constituée en 1907 pour prendre la suite des affaires de la Société sucrière de Pointe-à-Pitre, la Société industrielle et agricole de la Pointe-à-Pitre possède, à la Guadeloupe, un domaine d'un peu plus de 8.000 hectares, — dont une grande partie est consacrée à la culture de la canne à sucre. et quelques centaines d'hectares à celle du cocotier — une sucrerie raffinée, une distillerie pour le traitement des mélasses et la fabrication des rhums et diverses installations. Le capital, qui était à l'origine de 2.400.000 fr., a été amorti en 1918 à raison de 150 fr. par action ; il est actuellement de 960.000 fr., représenté par 9.600 actions de 100 fr. ; il existe, en outre. 10.000 parts de fondateur qui ont droit à 40 % des bénéfices disponibles après les divers prélèvements statutaires dont 5 % d'intérêt aux actions. Les résultats bénéficiaires obtenus dans le passé par la Société ont toujours été assez satisfaisants et dès 1909-10 — l'exercice se termine le 30 juin —, l'ère des répartitions pouvait être ouverte par un dividende de 12 fr. 50 à l'action, porte l'année suivante à 17 fr. 50, ce qui correspondait alors à 3 fr. 20 pour la part. Cependant, la Société ne devait arriver au remarquable état de prospérité qu'elle a connu ensuite que pendant la guerre, grâce à la hausse énorme des prix du rhum.

C'est ainsi que pour l'exercice clos le 30 juin 1920 fut, atteint le chiffre record de 4.829.922 fr., permettant de fixer le dividende à 111 fr. par action et 67 fr. 91 par part de fondateur, tout en dotant très largement les comptes de prévoyance, en remboursant le capital et en amortissant définitivement la Dette à long terme contractée au Crédit foncier colonial, dette qui a disparu du bilan le 30 juin 1920, alors qu'elle était encore portée pour 1.195.087 fr. a celui de 1918-19. Toutefois cette extrême prospérité, due à des circonstances exceptionnelles, ne pouvait pas être considérée comme destinée à se maintenir durablement. La publication des comptes de l'exercice 1920-1921 soumis à l'assemblée du 31 janvier l'a prouvé : les bénéfices ont fléchi à 2.129.134 fr. et les dividendes ont dû être ramenés à 100 fr. par action et 60 fr. 80 par part de fondateur.

Ces chiffres se comparent ainsi aux précédents :

Exercices	Bénéfices	Divid. act.	Divid. parts
1913-14	659	20	4,8
1914-15	1.446	25	8
1915-16	1.444	25	8
1916-17	1.053	25	8
1917-18	1.932	30	11,2
1918-19	4.718	110,62	64
1919-20	4.829	111	67,91
1920-21	2.129	100	60,8

Il est remarquable de constater que les gros bénéfices ont coïncidé avec une réaction sensible de la production. La récolte, de cannes avait été de 118.346 tonnes en 1913-14 et 114.654 tonnes en 1914-15 : elle est tombée à 90.909 tonnes en 1915-16, 66.159 tonnes en 1916-17, pour se fixer ensuite entre 50.000 et 60.000 tonnes ; pour 1920-21, elle a été de 61.707 tonnes contre 74.000 en 1919-20 ; en 1918-19, la production de sucre n'était que de 38.711 sacs contre 58.606 en 1917-1918 ; elle a été de 52.791 sacs en 1920-21 ; celle des rhums est très variable : on trouve les chiffres de 28.525 hectolitres en 1918-19 contre 24.714 précédemment ; elle a été de 21.779

hectolitres en 1920-1921t. Les prix du rhum et du sucre sont extrêmement variables et soumis aux fluctuations de la spéculation ; cette instabilité, jointe aux fluctuations des récoltes, peut avoir, sur le résultat financier, des répercussions étendues que la société doit s'efforcer de contrebalancer par des réserves, dont une partie est peut-être dissimulée sous la forme de stocks. En tous cas, on constate que la Pointe à Pitre est parvenue, grâce à la hausse des prix, à élever ses résultats malgré un fléchissement appréciable de son activité industrielle. Pour l'avenir, si les prix des produits doivent encore fléchir, la société devra relever sa production ; en tous cas, il semble que les plus beaux jours de l'entreprise soient maintenant franchis. Les dividendes peuvent se maintenir à un chiffre satisfaisant, mais leur augmentation étendue, qu'on laissait entrevoir en 1920, paraît désormais peu probable.

Société industrielle et agricole de la Pointe-à-Pitre
(*Les Annales coloniales*, 19 janvier 1923)

Le bénéfice net de l'exercice clos fin juin accuse un bénéfice net de 5 millions et demi. Le conseil proposera à l'assemblée du 23 janvier un dividende de 200 francs par action et de 124 fr. 50 par part.

POINTE-À-PITRE
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 22 février 1923)

Les résultats bénéficiaires de la Société industrielle et agricole de la Pointe-à-Pitre pour l'exercice 1921-1922, dont les comptes ont été soumis à l'assemblée du 15 janvier dernier, sont notablement supérieurs à ceux de l'exercice précédent.

Le bénéfice net est passé de 2.129.134 fr. à 5 millions 651.752 fr. et, en tenant compte du report antérieur, le solde disponible s'établit à 6.150.449 fr. contre 2.574.810 fr.

Voici comment se comparent les comptes de profits et pertes :

	1920-21	1921-22
CHARGES		
Frais généraux de siège	206.342	217.041
Divers	—	3.926
	<u>206.342</u>	<u>220.067</u>
PRODUITS		
Bénéfices d'exploitation	2.243.046	5.607.012
Intérêts, escomptes et divers	92.436	150.461
Primes sur traites	—	103.392
Divers	—	10.954
	<u>2.335.476</u>	<u>5.871.339</u>
Rappel des charges	266.342	220.067
Bénéfices de l'exercice	<u>2.129.134</u>	<u>5.651.752</u>

Reliquat antérieur	445.676	498.697
Totaux disponibles	<u>2.574.810</u>	<u>6.130.419</u>

Le dividende, qui était de 100 fr. par action et 60 fr. 80 par part de fondateur l'an dernier, a été fixé cette année à 200 fr. et 124 fr. 80 respectivement. La mise en paiement s'en est effectuée le 29 janvier dernier.

La rémunération des actions et des parts exigeant un décaissement de 3.168.000 fr., et, d'autre part, les attributions au conseil d'administration s'élevant à 560.375 fr., il restait une somme de 2.422.074 fr. sur laquelle 1.600.000 fr. ont été versés à la réserve extraordinaire et 822.074 fr. reportés à nouveau.

Cet important renforcement de la réserve extraordinaire a pour raison d'être la nécessité de solder les fournitures et travaux en cours d'exécution, sans diminuer le fonds de roulement nécessaire à la bonne marche de la société. La société doit en effet s'efforcer de poursuivre, avec toute la prudence nécessaire, l'achèvement progressif de son programme d'améliorations industrielles et agricoles qui a déjà eu, bien qu'inachevé, une influence très satisfaisante sur les résultats de l'affaire.

Voici, résumées d'après les indications contenues dans le rapport du conseil d'administration, quels ont été les principales caractéristiques de l'exploitation au cours de l'exercice sous revue.

Le rendement des propriétés a dépassé les prévisions. La superficie coupée sur les propriétés (culture directe) a été de 1.771 hectares 84 ares, au lieu de 1.668 hectares 16 ares pendant l'exercice précédent. Le rendement moyen à l'hectare a été de 47.370 kg de cannes au lieu de 32.674 kilogrammes en 1920-24 et de 40.754 kg moyenne des 15 exercices précédents.

Les cultures directes ont produit 83.973 tonnes de cannes, et les colons ont donné 10.492 tonnes. Le domaine a donc produit au total 94.465 tonnes.

Il est intéressant de constater que les dépenses à l'hectare présentent une sensible diminution. Les résultats de l'exploitation agricole sont donc excellents. Ils sont dus non seulement à des conditions climatiques favorables, mais aussi aux efforts faits et aux dépenses exposées dans ces dernières années en vue de l'amélioration des conditions d'exploitation.

Le rapport note à ce sujet que l'intention du conseil est de continuer progressivement, dans la mesure du possible, l'achèvement du programme fixé, persuadé que les dépenses qui en résulteront devront être largement compensées par les résultats.

La récolte de cette année, dont la coupe vient de commencer, se présente, d'après les derniers renseignements reçus, dans de bonnes conditions moyennes.

Les cannes apportées aux balances par les petits planteurs n'ont représenté que 7.053 tonnes, en raison de la concurrence faite aux sucreries par les distilleries agricoles. Cette quantité, ajoutée à celles récoltées sur le domaine, porte à 101.518 tonnes le total broyé par l'usine.

La roulaison a duré 21 semaines, soit du 16 janvier au 17 juin 1922. Déduction faite des jours fériés, le nombre des journées de marche effective a été de 123.

La moyenne broyée par semaine a été de 4.834 tonnes, au lieu de 4.741 en 1921. La durée des arrêts aux 4 moulins n'a atteint que 17 jours, 11 heures et 45 minutes. -

En raison de la médiocre qualité des jus, le rendement n'a été que de 5,334 % en sucre premier jet. La production totale s'est élevée à 54.154 sacs de sucre et 38.524 hectolitres de rhum qui ont été réalisés dans de bonnes conditions.

Pendant l'interrécolte qui vient de prendre fin, le personnel a dû procéder non seulement à l'entretien habituel du matériel, mais aussi au montage d'une partie des nouvelles installations et aux travaux préparatoires destinés à permettre le montage et la mise au point du surplus pendant la prochaine interrécolte.

On compte bien que le nouveau matériel d'extraction sera prêt à fonctionner dès le début de la récolte 1924 ; en tous cas, les projets ont été étudiés afin de pouvoir utiliser le matériel actuel tant que le nouveau ne sera pas complètement prêt à fonctionner. Toutes les précautions nécessaires ont été prises pour que la fabrication de 1924 ne soit pas entravée.

Pour justifier la création de réserves si importantes, qui avait été critiquée par quelques actionnaires, le conseil rappelle que la période pendant laquelle s'effectue la rentrée des ventes de la société s'étend de mars à juillet, alors que, pendant tout le reste de l'année, elle a à faire face à l'achat de la totalité des approvisionnements et aux dépenses d'entretien de l'usine et de préparation des récoltes à venir ; dépenses qui, depuis la guerre, ont pris une extension inattendue. En outre, ainsi qu'il a déjà été indiqué, il y a à prévoir d'importantes augmentations au compte Premier établissement, le matériel de l'usine devant être, en partie, remplacé ou transformé, et l'amélioration des exploitations agricoles ne pouvant être poursuivie qu'aux prix d'efforts persévérants et coûteux.

Relativement au transfert du siège social, le rapport indique que c'est parce qu'il n'a pu obtenir le renouvellement du bail des locaux que la société occupait rue Saint-Lazare depuis sa fondation qu'il s'est assuré, pour une période de 6, 9 ou 12 ans, de nouveaux bureaux situés, 1, rue Blanche.

Voici, arrêté au 30 juin 1922 et comparé au précédent, le bilan de la société. 30 juin

	1921	1922
ACTIF		
Immobilisations	5.012.921	6.210.830
Approvisionnements divers	2.657.531	1.462.405
Caisse et banquiers	2.370.280	2.915.397
Bons de la Défense nationale, rentes et divers	2.780.280	1.990.746
Produits de l'exercice à recouvrer	5.063.750	9.154.862
Débiteurs divers	1.059.631	181.776
Effets à recevoir	3.749.568	2.133.449
Droits à l'État	266.979	267.191
	<u>22.961.207</u>	<u>24.316.656</u>
PASSIF		
Capital	960.000	960.000
Réserve légale	240.000	240.000
Fonds d'amortissement	4.148.281	4.600.000
Réserve extraordinaire	9.100.000	9.400.000
Créditeurs divers	4.355.897	2.413.529
Effets à payer	1.247.500	302.000
Dépenses de la campagne à solder	334.719	250.678
Profits et pertes antérieurs	445.676	498.697
Profits et pertes de l'exercice	2.129.134	5.651.752
	<u>22.961.207</u>	<u>24.316.656</u>

Les Immobilisations sont passées de 5.012.921 fr. à 6.210.830 fr., faisant ressortir une augmentation de 1.197.969 fr. due au renouvellement d'une partie du matériel.

L'augmentation du compte Premier Etablissement pendant l'exercice se compose des acomptes versés aux constructeurs du coût de trois nouveaux générateurs de 300 mètres carrés, et du solde des dépenses d'aménagement d'une des maisons d'habitation à la Pointe-à-Pitre.

Les approvisionnements divers sont en diminution sensible à 1.462.405 fr. contre 2.657.531 fr. L'actif disponible et réalisable fait un total de 16,376.230 fr., en plus-value de 1.352.454 fr. Les produits à recouvrer ont été entièrement encaissés depuis la clôture de l'exercice.

On note une sensible diminution des débiteurs divers due à ce que ce compte comprenait au 30 juin 1921, une somme d'environ 600.000 fr., qui faisait l'objet d'un litige soulevé par un acheteur. Après le dépôt du rapport de l'arbitre nommé par le tribunal, cet adversaire a renoncé à ses prétentions et a versé la totalité de ce que réclamait la société. On constate également la moins-value des effets à recevoir, par suite de rentrées encaissées sur ces effets.

Le Passif présente peu de modifications d'un exercice à l'autre. Le fonds d'amortissement, la réserve extraordinaire se sont accrus des dotations faites l'an dernier. Quant aux exigibilités, elles sont inscrites pour 2.966.207 francs, en moins-value de 2.871.909 fr.

Les différentes réserves se présenteront comme suit après la répartition : Réserve légale, 240.000 fr. ; réserve extraordinaire, 11 millions ; Fonds d'amortissement, 4.600.000 fr., soit au total, 16.662.874 fr. en y comprenant le report à nouveau.

L'assemblée a réélu administrateurs pour six ans MM. Gustave Robert et Léon Besson, administrateurs sortants.

Qui êtes-vous ? 1924 :

CHAPUY (Paul), ingénieur-conseil de la Banque de Paris et des Pays-Bas [BPPB] ; administrateur de différentes sociétés [président de la Société française de chemins de fer au Dahomey (1911-1936), président (1931-1936) de la Société industrielle et agricole de La Pointe-à-Pitre].

15, rue Alphonse-de-Neuville, T. : Wagram 84-01 ; et château de Rochepleine, à Saint-Egrève (Isère).

Officier de la Légion d'honneur. Commandeur de divers ordres étrangers (espagnol, portugais, roumain, anglais).

Né à Aumale (Algérie), le 4 février 1863 [Décédé en 1936].

Marié à M^{lle} Laville-Maurand. Trois filles : [Yvonne] vicomtesse de Chambure ; [Geneviève][mariée à Guy de Perthuis de Laillevault, administrateur de la Compagnie du port, des quais et entrepôts de Beyrouth] ; Suzanne [mariée au vte Pierre d'Aubert, successeur de Paul Chapuy comme administrateur du Rosario-Puerto-Belgrano et président de la Société industrielle et agricole de La Pointe-à-Pitre].

Éduc. : Lycée de Grenoble ; ancien élève de l'École polytechnique (sorti premier en 1884).

Ingénieur au corps des Mines ; ingénieur des mines à Lille.

Directeur général des Chemins de fer portugais à Lisbonne.

Œuvres : Diverses publications scientifiques.

Clubs : Union artistique ; Cercle du Bois de Boulogne.

MICARD (Étienne-Jean-Philippe-Nicolas), pseudonyme, vicomte Cisterni : administrateur de la Société industrielle et agricole de la Pointe-à-Pitre.

25, rue du Faubourg-Saint-Honoré, T. : Élysées 05-92 ; et 54, rue Saint-Lazare (bureaux).

Né à Paris, le 4 février 1880.

Arrière-petit-fils du comte Cisterni, camérier secret de S. S. Grégoire XVI ; arrière-petit-fils du docteur Aronsohn. professeur à l'Académie de Médecine de Strasbourg, médecin du roi Louis-Philippe. Petit-fils de Nicolas Micard, allié à Pie IX, négociateur secret du gouvernement de la deuxième République auprès du Vatican. Petit-fils de Voisin Bey, l'ingénieur qui a percé le canal de Suez. Beau-frère de M. Tony Smet, maître des requêtes honoraire au conseil d'État.

Éduc. : Lycée Condorcet.

Licencié ès lettres et en droit ; diplômé de l'École des Sciences politiques.

Pendant la guerre, interprète dans les unités combattantes britanniques.

[Marié en 1923 à Lucie Martin, fille de M. Antonin Martin, capitaine de frégate de réserve, officier de la Légion d'honneur, et de M^{me}, née Kleinmann.]

Œuvres : La Légende des Sets ; Le Vatican et la deuxième République ; Le Canal de Suez et le génie français ; Les cent Vers. Compositeur de mélodies, piano et chant : Inconnue ; Si l'on vous conte fleurette ; Je ne sais pas, etc.

En préparation : Thèse de doctorat sur Charles-François Panard.

Sports : cheval ; escrime ; patinage ; tennis (champion de France de tennis en 1914 : double C. C).

Distr. : musique et voyages.

Clubs : Union interalliée ; Automobile-Club de France ; Tennis-Club de Paris ; Evian Sporting-Club ; Luchon-Golf-Club.

[Il prête son *quest* à Paul-Émile Victor pour un voyage au Groenland (*Le Figaro*, 19 octobre 1937), perd un procès contre une dompteuse dont il était le commanditaire (*Le Figaro*, 1^{er} mars 1938).]

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE ET AGRICOLE DE LA POINTE-À-PITRE
(*Les Annales coloniales*, 25 janvier 1924)

L'assemblée générale ordinaire a eu lieu le 22 janvier, sous la présidence de M. Jean Micard. Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1922-23 soldant par un bénéfice net de 10.189.741 fr. 78, y compris le solde de l'exercice précédent et décidé la distribution d'un dividende brut de 400 fr. par action et 252 fr. 80 par part de fondateur.

Il a été porté 450.000 fr. au compte d'amortissement, 2.000.000 de fr. à la réserve extraordinaire et 889.775 fr. 01 ont été reportés à nouveau au compte profits et pertes.

M. Edmond Raoul-Duval, administrateur sortant, a été réélu.

Le dividende sera payé à partir du 5 février aux caisses du Comptoir national d'escompte de Paris.

DANS LA LEGION D'HONNEUR
MINISTÈRE DES COLONIES
(*Journal officiel de la République française*, 12 mars 1924)
(*Les Annales coloniales*, 13 mars 1924)

Officier (au titre civil)

Micard (*Jean-François-Nicolas*), président de Société industrielle et agricole coloniale [de Pointe-à-Pitre]. Chevalier du 29 octobre 1889.

Larbodière et Cie ¹⁴
(*La Journée industrielle*, 8 août 1924)

Qu'il s'agisse d'installations en France ou à l'étranger, les machines à vapeur de ces constructeurs s'imposent partout où l'on veut, avec le minimum de dépenses, installer une force motrice économique et sûre. Aussi le matériel Larbodière a-t-il été adopté par la Compagnie agricole et sucrière de Nossi-Bé (une machine de 250 CV), la Société industrielle et agricole de la Pointe-à-Pitre (une machine de 250 CV), la Société forestière de la Guyane Française (une machine de 250 CV), les Raffineries et sucreries d'Égypte (2 machines de 275 CV). etc.

Récemment encore, la Compagnie de Fives-Lille a commandé à ces constructeurs pour diverses installations en voie de réalisation aux colonies et aux Indes anglaises, quatre machines de 50 à 125 CV.

POINTE-À-PITRE
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 5 janvier 1925)

Le bénéfice net de l'exercice 1923-24, de la Société Industrielle et Agricole de Pointe-à-Pitre, s'est élevé à 9.850.230 fr. au lieu de 9.319.022 fr. On escompte une légère augmentation du dividende fixe l'an dernier à 400 fr.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE ET AGRICOLE DE LA POINTE-À-PITRE
(*Les Annales coloniales*, 27 janvier 1925)

Le conseil a décidé de proposer à l'assemblée du 27 janvier des dividendes de 450 francs par action contre 400 fr. pour 1923 et de 284 fr. 80 par part contre 252 fr. 80.

LÉGION D'HONNEUR
Ministère des colonies
(*Journal officiel de la République française*, 12 juillet 1925)

Castier (Georges-Édouard), directeur général de la Société industrielle et agricole de la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) ; 7 ans de services militaires, 5 campagnes de guerre, 32 ans de pratique industrielle. Directeur de la plus importante usine à sucre de la colonie, président du Syndicat des fabricants de sucre de la Guadeloupe.

NÉCROLOGIE
M. Gustave Robert
(*Le Figaro*, 31 août 1925)

¹⁴ Larbodière et Cie : usine : 71, r. de la Goutte-d'Or, Aubervilliers (Seine). Machines à vapeur. Machines demi-fixes. Locomobiles. Condenseurs. Aéro-condenseurs. Groupes électrogènes à vapeur. Moteurs à gaz pauvre.

On annonce le décès de M. Gustave Robert, vice-président de la Foncière-Transports, président de la commission de contrôle du Comptoir national d'escompte de Paris, survenu le 30 courant, à son domicile, 21, boulevard Flandrin. De la part, de M. Gustave Robert, de M. et M^{me} Max Robert et leurs enfants, de M. et M^{me} Léon Leleux et leurs enfants, du docteur et M^{me} F. Lefranc.

Les obsèques auront lieu au temple de l'Annonciation, 19, rue Cortambert, le mardi 1^{er} septembre, à deux heures trente. Réunion à l'église. Selon la volonté expresse du défunt, ni fleurs ni couronnes.

POINTE-À-PITRE
(*Le Siècle*, 28 janvier 1926)

Réunis le 26 courant en assemblée annuelle sous la présidence de M. Jean Micard, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1924-1925 se soldant par un bénéfice net de 8.299.428 fr. 35. Le dividende a été fixé à 400 francs brut par action et à 252 fr. 80 brut par part.

Annuaire Desfossés 1927, p. 1072 :
Société industrielle et agricole de la Pointe-à-Pitre
Conseil : J. Micard, C. Kapferer ; L. Besson ; E. Humbert-Lavalley ; G. Micard ; E. Raoul-Duval ; G[ustave] Robert [+], P. Chapuy, E. Micard.

DANS LA LÉGION D'HONNEUR
Marine marchande
(*Les Annales coloniales*, 22 février 1927)
(*JORF*, 23 février 1927)

Sont nommés chevaliers :
M. [Charles-Henri] Laurent, ingénieur conseil de la Société industrielle et agricole de la Pointe-à-Pitre ; 34 ans de pratique professionnelle.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE ET AGRICOLE DE LA POINTE-À-PITRE
(*Le Journal des débats*, 26 janvier 1928)

L'assemblée ordinaire du 24 janvier a approuvé les comptes de l'exercice au 30 juin 1927 et voté un dividende brut de 300 fr. par action contre 400 (net : 246 fr. au nominatif et 210 fr. 94 au porteur) et de 188 fr. 80 par part contre 252 fr. 80 (net : 134 fr. 83).

Il a été porté, comme l'an dernier, 450.000 fr. au compte d'amortissement, et 1 million, contre 1.500.000 fr. à la réserve pour fonds de roulement.

C'est à la très sensible augmentation des frais généraux, et notamment de la main-d'œuvre, qu'il faut attribuer la diminution des bénéfices.

POINTE-À-PITRE

(Cote de la Bourse et de la banque, 22 février 1928)

Notre confrère le *Capital* se fait l'écho de bruits d'après lesquels le conseil d'administration de la Société industrielle et agricole de Pointe-à-Pitre se proposerait de convoquer prochainement les actionnaires en assemblée extraordinaire à l'effet de soumettre à leur approbation un projet comportant : 1° doublement du capital par incorporation des réserves, ce qui aurait pour corollaire une répartition d'actions à titre gratuit ; 2° doublement du nouveau capital ainsi obtenu par émission d'actions de numéraire à un prix qui serait vraisemblablement fixé entre 1.800 et 2.200.

Cette seconde opération aurait pour but l'acquisition de deux affaires privées à La Réunion, dont la production totale est à peu près équivalente à celle de Pointe-à-Pitre. Si le projet d'acquisition de la Nossybéenne d'Industries agricoles a été abandonné en raison des exigences de cette société, les accords concernant les affaires de la Réunion sont, par contre, définitifs. Bien qu'étant donné que ne pouvant s'accroître en nombre, les parts bénéficient déjà de toute extension de l'affaire, il serait question en outre de les faire participer à l'opération envisagée, soit en leur attribuant des actions à titre gratuit, soit en leur distribuant un bonus en espèces.

POINTE-À-PITRE

(Le Journal des finances, 24 février 1928)

Une fois de plus, on vient de mettre en circulation le bruit que la Société industrielle et agricole de Pointe-à-Pitre se proposerait de convoquer prochainement ses actionnaires en assemblée extraordinaire à l'effet de soumettre à leur approbation un projet comportant : 1° doublement du capital par incorporation des réserves, ce qui aurait pour corollaire une répartition d'actions à titre gratuit ; 2° doublement du nouveau capital ainsi obtenu par émission d'actions de numéraire à un prix qui serait vraisemblablement fixé entre 1.800 et 2.200.

Cette seconde opération aurait pour but l'acquisition, de deux affaires privées à La Réunion, dont la production totale, est à peu près équivalente à celle de Pointe-à-Pitre.

Sur ces renseignements, les actions, et surtout les parts, de cette dernière ont vivement progressé. En une huitaine de jours, les premières sont passées des environs de 5.000 à 5.600, les secondes de 3.500 à 4.260.

Or notre confrère *l'Information* se déclare en mesure de dire que ces rumeurs ne reposent sur aucun fondement et ne font que rééditer les bruits mis en circulation au mois de mai 1927 et qu'un communiqué du conseil avait qualifiés à l'époque d'entièrement fantaisistes.

Il faut souhaiter que, cette fois encore, le conseil ne tarde pas trop à mettre les choses au point. Car si, d'une part, la réduction des dividendes, 300 fr. par action et 188 fr. 80 par part, pour l'exercice clos le 30 juin 1927 — contre 400 francs et 252 fr. 80 précédemment — votée par l'assemblée du 24 janvier dernier, ne paraît pas de nature à faire prévoir les projets qui seraient prêtés à tort au conseil, en revanche, le bilan de ce même exercice traduisait une situation financière de premier ordre.

Nous attirons l'attention sur un point. La Société de la Pointe-à-Pitre expire statutairement en 1937, c'est-à-dire dans moins de dix ans. Si, à ce moment, la Société liquide, les parts recevront 40 % de l'actif social net.

Toutefois, il est peu vraisemblable que cette liquidation soit décidée. Plus vraisemblablement, les parts continueront d'exister. Or la question se pose de savoir ce qu'il adviendra d'elles dans ce cas et quel sort leur sera fait.

Le cyclone des Antilles
Les pertes matérielles
(*Les Annales coloniales*, 6 octobre 1928)

Le cyclone a ravagé toutes les usines et distilleries, mais pas spécialement celles des Sucrieries coloniales* ni de la Société agricole et industrielle de Pointe-à-Pitre.

L'ensemble des pertes des sucrieries est évalué approximativement à 50 millions, dont environ 4 millions pour la Société agricole et industrielle de Pointe-à-Pitre et 3 millions pour les Sucrieries coloniales.

Les pertes sont évaluées à 20 millions pour les distilleries ; 50 millions pour les caféières, cacaoyères et bananeraies (il est à noter que la reconstitution des caféières demandera cinq ans, celle des cacaoyères dix ans) ; 10 millions pour la Compagnie générale transatlantique, dans ses installations maritimes ; 50 millions pour les habitations en général ; 20 millions pour les édifices publics de la colonie ; 30 millions pour ceux des municipalités.

Annuaire Desfossés 1929, p. 1155 :
Société industrielle et agricole de la Pointe-à-Pitre
Conseil : *idem*.

NÉCROLOGIE
Charles Kapferer
(*Le Temps*, 8 mars 1929)

On annonce la mort de M. Charles Kapferer, décédé en son domicile, 23, boulevard du Château à Neuilly-sur-Seine. Les obsèques auront lieu vendredi 8 mars, à 15 heures précises. Réunion cimetière Montparnasse. De la part de M^{me} Julien Berr de Turique, de M^{me} Alfred Bernard, de M. et M^{me} Maurice Kapferer, de leurs enfants et petits-enfants.

INDUSTRIELLE ET AGRICOLE DE LA POINTE-À-PITRE
(*Le Journal des débats*, 15 décembre 1929)

Les résultats de l'exercice clos le 30 juin dernier se traduisent par une perte de 3 millions environ, contre un solde bénéficiaire net de 8.524.560 francs pour l'exercice 1927-1928.

Sur le tapis vert des conseils d'administration
SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE ET AGRICOLE DE LA POINTE-À-PITRE
(*Les Annales coloniales*, 7 février 1930)

L'assemblée ordinaire, tenue le 28 janvier, a approuvé les comptes de l'exercice 1928-1929 clos le 30 juin dernier présentant, après déduction du report bénéficiaire antérieur et des intérêts, escomptes et divers, un solde bénéficiaire net de 2.068.015 fr. 71.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE ET AGRICOLE DE LA POINTE-À-PITRE
(Rectifications)
(*Les Annales coloniales*, 5 avril 1930)

L'assemblée ordinaire tenue le 28 janvier a approuvé les comptes de l'exercice 1928-1929 clos le 30 juin dernier présentement, après déduction du report bénéficiaire antérieur et des intérêts, escomptes et divers, un solde *déficitaire* (et non bénéficiaire) net de 2.068.015 fr. 71.

Annuaire Desfossés 1931, p. 1173 :
Société industrielle et agricole de la Pointe-à-Pitre
Conseil : J. Micard, L. Besson ; E. Humbert-Lavalley ; G. Micard ; E. Raoul-Duval ; P. Chapuy, E. Micard, P. d'Aubert, Durand-Smet.

Paul CHAPUY, président

Né le 4 février 1863 à Aumale (Algérie).
Marié à M^{lle} Laville-Maurand. Trois filles : Yvonne (vicomtesse de Chambure) ; Geneviève, mariée au vicomte Guy de Perthuis de Laillevault, administrateur de la Cie du port, des quais et entrepôts de Beyrouth ; Suzanne (vicomtesse Pierre d'Aubert).

Major de Polytechnique (1884).
Ingénieur des mines à Lille.
Directeur général des Chemins de fer portugais à Lisbonne.
Officier de la Légion d'honneur du 20 octobre 1911 (min. Commerce) :
ingénieur-conseil de la Banque de Paris et des Pays-Bas (BPPB), son représentant au conseil des :

Établissements Decauville (1905-1909),
Chemins de fer de Rosario à Puerto-Belgrano (administrateur délégué) ;
Construction du port de Rio Grande do Sul ;
Chemin de fer électrique Nord-Sud de Paris, puis Métropolitain ;
Tramways de l'Aube ;
Syndicat des obligataires andalous ;
[Société française des chemins de fer au Dahomey](#) (président en 1911) ;
Chemins de fer du Bois de Boulogne,
Omnium international des pétroles,
Société roumaine-française de pétrole Colombia,
Auxiliaire pour le développement commercial, industriel, agricole en AOF,
Société du Pacifique,
Mines de Marennes (Isère),
Pechelbronn,
Société des recherches de l'Ain,
Soc. pour l'étude de l'exploitation des forêts en Pologne,
Société minière et électrique des Landes,
...

Avis de décès : *Le Journal des débats*, 2 mai 1936.

Industrielle, et Agricole de la Pointe-à-Pitre
(*Les Annales coloniales*, 29 janvier 1931)

L'assemblée ordinaire, réunie le 27 janvier, a approuvé les comptes de l'exercice 1929-30 se soldant par un bénéfice net de 2.919.113 fr. 98. Elle a décidé d'amortir le compte « cyclone 1928 » se montant à 12.389.791 fr. 20 par prélèvement de 4 millions 500.000 fr. sur la « provision pour cyclone 1928 », de 1.850.000 fr. sur le fonds d'amortissement, de 6.039.791 fr. 28 sur la réserve pour fonds de roulement. Elle a décidé, en outre, d'amortir la perte de l'exercice précédent, se montant à 2.068.015 fr. par prélèvement sur le bénéfice de l'exercice 1929-30 et de laisser au crédit du compte profits et pertes le solde, soit 851.097 francs.

POINTE-À-PITRE
(*Le Journal des finances*, 5 juin 1931)

La Société industrielle et agricole de la Pointe-à-Pitre, dont le capital était resté jusqu'ici au chiffre extrêmement modeste de 1.030.000 fr., procède actuellement à son augmentation à 10.770.000 fr. par la création de 97.400 actions ordinaires « O » de 100 fr., émises à 115 fr. et réservées aux porteurs des 91600 actions « O » anciennes et des 700 actions « P » à vote privilégié, à raison de 10 actions nouvelles pour 1 action « O. » ancienne et de 2 pour une action « P ».

Cette opération a pour but de renforcer le fonds de roulement de la société.

La Société de la Pointe-à-Pitre exploite à la Guadeloupe d'importantes plantations de cannes à sucre s'étendant sur 8.000 hectares environ et dont le quart seulement est en production chaque année, par suite des conditions normales de culture ; le tonnage de cannes traité oscille ainsi, chaque année, entre 75.000 et 125.000 tonnes selon l'abondance de la récolte ; la société fabrique du sucre et du rhum.

Les résultats, avant la guerre assez modestes, se sont développés très rapidement après celle-ci, tout en subissant d'importantes fluctuations. À partir de. 1918-19, les dividendes augmentent largement pour atteindre 450 fr. par action en 1923-24 mais reviennent ensuite à 300 fr. en 1926-27, 150 fr. en 1927-28 ; parallèlement, les parts, qui sont au nombre de 10.000 et ont droit à 40 % des superbénéfices, reçoivent successivement 64 fr., 284 fr. 80, 188 fr. 80 et 92 fr. 88.

L'interruption des répartitions après l'exercice 1927-28 a été provoqué par les dommages considérables que le domaine et les installations ont subi du fait du cyclone qui, en septembre 1928, ravagea la Guadeloupe. L'exercice 1928-1929 se solda par une perte de 2.068.000 fr. ; un effort considérable de reconstitution devait être accompli. Dès l'exercice suivant 1929-30, il produisait ses résultats et la société se trouvait, à nouveau, en mesure d'aligner un bénéfice net de 2.919.112 fr., consacré, à due concurrence, à l'amortissement de la perte antérieure. En même temps, le compte « cyclone 1928 », s'élevant à 12.380.000, était amorti par un prélèvement sur le fonds d'amortissement et sur la réserve pour fonds de roulement.

C'était une opération comptable, et la société, qui, pour reconstituer son domaine, a dû engager d'importantes dépenses, contracta des crédits, doit, maintenant, songer à liquider ses engagements. Tel est le but de l'augmentation du capital en cours, qu'on doit lui savoir gré de pratiquer en émettant les actions nouvelles presque au pair.

On ne possède encore aucune indication sur les résultats de l'exercice qui va se terminer ce mois-ci. La baisse des cours du sucre et du rhum ne permet pas d'espérer qu'ils reproduisent ceux des exercices passés. Mais l'affaire, solidement charpentée,

bien organisée, dont les plantations et le matériel ont été rajeunis, modernisés, paraît appelée à traverser la crise sans inconvénient grave, et elle détiendra après celles-ci un très bon outil.

Il semble, dans ces conditions, que les porteurs des actions anciennes ont intérêt à utiliser leur droit de souscription, étant donné surtout qu'après l'émission, le cours de l'action, en se basant sur le dernier coté — 1.320 — doit normalement s'établir entre 200 et 220 fr., et que dans le marasme général actuel de la Bourse, une réalisation droit attaché, ou une vente de droit, ne pourraient vraisemblablement être effectuée qu'à un niveau très inférieur à celui que paraissent justifier les éléments sur lesquels on peut se baser pour apprécier la valeur réelle de l'entreprise.

INDUSTRIELLE ET AGRICOLE DE LA POINTE-À-PITRE
(*Le Journal des finances*, 5 juin 1931)

Suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire du 22 mai 1931. Il est actuellement procédé à la création de 97.400 actions dites « O » nouvelles de 100 francs, jouissance 1^{er} juillet 1931, émises à 115 francs, payables : 40 francs en souscrivant ; le solde sur appels du conseil d'administration.

Droit : 10 actions dites « O » nouvelles pour 1 action dite « O » ancienne ; 2 actions dites « O » nouvelles pour 1 action « P » ancienne.

Souscription, à titre Irréductible et à titre réductible, ouverte jusqu'au 30 juin 1931.

Cotation du droit (c. 19 des dites actions) : du 2 au 26 juin 1931.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE ET AGRICOLE DE LA POINTE-À-PITRE
(*Le Journal des débats*, 17 janvier 1932)

Les comptes de l'exercice au 30 juin 1931 font apparaître une perte d'exploitation de 3.511.737 francs contre un bénéfice d'exploitation de 3.463.636 francs. Compte tenu des frais généraux, le solde débiteur ressort, ainsi que nous l'avons annoncé dans nos *Informations* du 10 courant, à 4.136.035 fr. contre un solde créditeur de 2.919.113 francs pour l'exercice 1929-30.

REPRISE DE L'USINE BLANCHET DE MORNE-À-L'EAU
À LA [COMPAGNIE MARSEILLAISE DE SUCRERIE COLONIALE](#)

INDUSTRIELLE ET AGRICOLE DE LA POINTE-À-PITRE
(*Les Annales coloniales*, 14 janvier 1933)

L'assemblée du 6 janvier a approuvé les comptes de l'exercice 1931-1932, se soldant par un bénéfice de 795.210 francs et a décidé d'amortir le solde débiteur antérieur se montant à 784.938 francs, par prélèvement sur ce bénéfice et de laisser au crédit du compte profits et pertes de l'exercice 1931-1932 le solde, soit 10.312 francs.

Annuaire Desfossés 1933, p. 1223 :
Société industrielle et agricole de la Pointe-à Pitre

Conseil : G. Chapuy, pdt ; comte A. de la Bourdonnaye, v.-pdt ; vte P. d'Aubert, adm.- dél. ; J. Chanove, E. Raoul-Duval et Cie, M. Robert ¹⁵, L. Besson, E. Humbert-Lavalley, G. Micard, E. Micard, Durand-Smet.

LE SUCRE ET LES VALEURS SUCRIÈRES
(*Le Journal des finances*, 13 octobre 1933)

.....
La Société des Sucrieries coloniales et la Société agricole de la Pointe-à Pitre ont été éprouvées, au cours de ces dernières années, par de terribles cyclones : les pertes essuyées ont exigé d'importantes modifications de la structure financière de ces affaires ; mais les principales difficultés paraissent aujourd'hui solutionnées et ces deux sociétés vont pouvoir reprendre une activité normale.

Or, les cours qui sont pratiqués sur leurs titres ne semblent tenir que très modérément compte de la capacité de production. Une comparaison avec l'Agricole et Sucrière de Nossi-Bé qui, nous venons de le voir, est loin d'être surcapitalisée par la Bourse — semble, à cet égard, assez significative.

	Tonnage de cannes traitées (1)	Tonnage de sucre produit (1)	Cours de l'act. (2)	Capitalisation boursière
	(En tonnes)	(En fr.)		(En millions fr.)
S u c r e r i e s coloniales	191.000	16.793	154 (100)	55,4
Pointe-à-Pitre	152.963	10.078	235 (100)	35,3
Nossi-Bé	85.000	7.000	800 (500)	33,6

(1) Pendant le dernier exercice connu.

(2) Pair entre parenthèses.

Il ne peut s'agir d'établir une comparaison stricte. Les conditions d'exploitation sont différentes : la Pointe-à-Pitre et Nossi-Bé exploitent des plantations en même temps que des sucrieries. Par ailleurs, les assises financières ne sont pas les mêmes : le capital de Pointe-à-Pitre n'est que de 10 millions, alors que celui de Nossi-Bé est de 18 millions, celui des Sucrieries coloniales de 36 millions.

On peut calculer, cependant, que la capitalisation par tonne de sucre produit, qui est de 4.800 fr. pour Nossi-Bé, n'est que de 3.530 fr. pour Pointe-à-Pitre et de 3.290 francs pour les Sucrieries coloniales.

¹⁵ Eugène Max Robert (Marseille, 1869-Paris, 1941) : fils de Gustave (ci-dessus). Marié en 1902, à Marseille, avec Marguerite Mangin. Administrateur colonial en AEF et AOF (1896-1908), puis secrétaire général et administrateur de la Société générale de transports maritimes à vapeur (SGTM), son représentant au conseil de la Compagnie de navigation Sud-Atlantique, des Messageries africaines, de la Radio-maritime... Administrateur de la Compagnie d'électricité du Sénégal (1911-1922). À la suite de son père, Gustave Robert : commissaire aux comptes du Comptoir national d'escompte (1926), administrateur de la Foncière-Transports et de la Société industrielle et agricole de Pointe-à-Pitre. Administrateur de la Compagnie française de chemins de fer du Dahomey. Président délégué des Brasseries des Molineaux, administrateur de la Société française de brasseries (1933) et de la Société anonyme Bières Grutli (1938). Officier de la Légion d'honneur (1932).

Cet écart, qui s'explique notamment par la crainte que l'assainissement financier de ces deux dernières affaires ne grève encore les prochains exercices, n'en paraît pas moins considérable : il pourrait être partiellement comblé à plus ou moins brève échéance.

POINTE-À-PITRE
(*Le Journal des finances*, 15 mars 1935)

Les actionnaires de la Société industrielle et agricole de la Pointe-à-Pitre sont convoqués en assemblée extraordinaire pour le 19 mars.

Ils auront à se prononcer sur la suppression des actions P et des 10.000 parts de fondateur, au moyen de leur échange contre des actions ordinaires, et sur les modifications de capital qui résulteront de ces opérations.

On ne connaît pas encore la proportion de l'échange en ce qui concerne les actions P dont la disparition est normale, puisque ces titres sont privés, depuis novembre, du droit de vote plural.

En ce qui concerne les parts, la proportion est connue. L'échange se ferait à raison de 4 actions contre 1 part, ce qui va entraîner une augmentation du capital de 4 millions.

Le régime des parts de fondateur n'a pas été modifié, au moment de la prolongation de l'existence sociale, dont le terme a été reporté, il y a quelques années, de 1937 à 2027. Elles ont droit à 40 % du surplus des bénéfices après prélèvement d'un premier intérêt de 5 % pour les actions, de 10 % de tantièmes et d'affectations facultatives aux comptes de prévoyance. En cas de liquidation, il leur revient 40 % de l'excédent disponible après remboursement du capital, les 60 % du surplus allant aux actions.

La Société de la Pointe-à-Pitre, qui incline peu à expliquer ses faits et gestes, n'a pas jugé opportun, jusqu'ici, d'exposer les motifs qui la portaient à transformer ses parts en actions.

On peut supposer, cependant, que c'est sans doute parce qu'elle n'espère pas être en mesure de les rémunérer sur une base convenable avant un long délai.

Le capital social, qui n'était que de 1.030.000 francs antérieurement, est, en effet, passé à 10.770.000 francs en 1931, puis à 11.970.000 fr. en 1933. La première de ces opérations avait eu pour objet d'alimenter la trésorerie, épuisée par la reconstitution des plantations ravagées par le cyclone de 1928 ; la seconde a soldé l'acquisition d'un domaine. Malheureusement, si la période des gros efforts financiers paraît terminée, il semble que celle des profits très élevés par rapport au capital le soit également.

En gros, dans les conditions actuelles, il faudrait que Pointe-à-Pitre dispose d'un solde disponible de plus de 1 million (intérêt statutaire, intérêt des actions, tantièmes, amortissements) pour que les parts interviennent à la répartition. On en est loin.

Il est donc probable que certains de leurs détenteurs qui, comme les actionnaires, n'ont rien touché depuis 1929, éprouvent le désir de participer aux bénéfices dès qu'il sera possible de distribuer quelque chose.

On peut se demander, dans ces conditions, si les modalités de l'échange tiennent bien compte de tous les intérêts en présence puisque la remise des 4 actions pour 1 part équivaut à reconnaître à celles-ci un dividende de 20 francs dès que la société pourrait payer l'intérêt statutaire tandis que l'on ne voit pas ce que les actionnaires ont à gagner à la combinaison.

INDUSTRIELLE ET AGRICOLE DE LA POINTE-À-PITRE
(*Les Annales coloniales*, 27 juillet 1935)

L'assemblée des porteurs de parts tenue le 24 juillet a approuvé la conversion des parts de fondateur en actions, à raison de 4 actions par part, déjà approuvée par l'assemblée des actionnaires du 13 mai.

NOTES ET VALEURS DU JOUR
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 30 septembre 1935)

Au cours de l'exercice 1934-1935, qui va se clôturer à la fin de ce mois, la production de sucre dans les deux usines de la Société de Pointe-à-Pitre a atteint 108.060 sacs contre 78.227 sacs pour 1933-1934. Pour le rhum, les ventes étant contingentées, la production est restée aux environs de 22.000 hectolitres. Le prix moyen de vente du sucre a, par contre, baissé assez sensiblement ; il s'établit à 180 francs par sac au lieu de 220 fr. pour l'exercice précédent. Néanmoins, cette baisse des prix a été en partie compensée par la diminution des prix de revient. Dans ces conditions, il est vraisemblable que le bilan de l'exercice 1934-35, qui ne sera pas arrêté définitivement avant quelques mois, fera ressortir des résultats peu différents de ceux de l'an dernier.

INDUSTRIELLE ET AGRICOLE DE LA POINTE-À-PITRE
(*Les Annales coloniales*, 8 novembre 1935)

L'assemblée extraordinaire du 6 novembre a ratifié la diminution du capital de 11.970.000 fr., puis son augmentation de 50.000fr., le portant ainsi à 11.950.000 fr.

LE MARCHÉ DE POINTE-À PITRE
(*Le Journal des finances*, 6 décembre 1935)

Compensée à 190, l'action Pointe-à-Pitre termine, mercredi, à 197 contre 180 il y a huit jours. Le marché a réagi en liquidation tel qu'on le prévoyait. Il s'est élargi depuis en demandes.

La réalisation d'un paquet de titres au comptant a paru mettre un moment une barre vers 195 ; mais les primes se tendent. À la veille de la liquidation, les primes d/20 fin janvier valaient de 211 à 213, et d/10 de 229 à 231 ; elles cotent en dernier 215 et 240 ; on note les transactions d/5 à 250

Et comme les professionnels suivent le marché, on a l'occasion d'entendre ressortir les raisonnements habituels : si le plus haut de l'année est atteint, on pourra se mettre à l'achat. Pourquoi ? Parce qu'il est rare, paraît-il, qu'il ne traîne pas sur un marché des ordres de vente stop venant d'on ne sait où, au maximum de l'année et que ces ordres exécutés, la manœuvre devient plus facile.

GUADELOUPE
L'activité des sucrerie
(*Comœdia*, 10 décembre 1935)

Les domaines de la « Société industrielle et agricole de La Pointe-à-Pitre » représentent une superficie d'environ 10.000 hectares. Ses deux usines à sucre et à rhum sont situées à Pointe-à-Pitre et à Morne-à-l'Eau. La première, l'usine Darboussier, peut traiter par vingt-quatre heures 1.100 tonnes de cannes. La seconde, l'usine Blanchet, peut traiter par vingt-quatre heures 500 tonnes.

L'usine Darboussier, de Pointe-à-Pitre, est la plus importante des Antilles françaises. Elle est établie en bordure de la rade et occupe 7 hectares. Construite en 1880, elle a été dotée dans ces dernières années du matériel le plus moderne. Les cannes y sont transportées des terres soit par voie d'eau et par chalands si elles proviennent de la Guadeloupe même, soit par wagons si elles sont issues de la Grande-Terre. Des wagons, les cannes sont conduites au moulin par un tapis roulant. Elles sont prises, dans les chalands par une grue à grappin qui en enlève 1.800 kg à chaque opération. La chaufferie qui brûle la « bagasse » — c'est-à-dire la canne broyée au sortir du moulin — se compose de sept générateurs de 300 mètres carrés de surface de chauffe et d'une chaudière Stirling de 600 mètres carrés.

L'atelier de fermentation des mélasses comprend 12 cuves de 100 hectolitres et les 3 colonnes à plateaux employées à la distillation du vin de canne peuvent débiter ensemble en vingt-quatre heures 38.000 litres de rhum à 59 degrés de la marque si appréciée C. G.

L'usine Blanchet de Morne-à-l'Eau, d'un agencement analogue, produit de rhum U. B., qui ne le cède pas au précédent.

.....

POINTE-À-PITRE
(*Les Annales coloniales*, 17 avril 1936)

Les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 1935, qui seront présentés à l'assemblée du 24 avril, font apparaître, ainsi que nous le laissons prévoir dès le 25 février dernier, un bénéfice net de 209.274 fr. contre 206.303 fr. pour l'exercice précédent.

Y compris le report antérieur, le total disponible ressort à 586.032 fr. Après prélèvement de 86.223 fr. pour la réserve légale, le solde, soit 499.809 fr., sera reporté à nouveau.

POINTE-À-PITRE
(*Le Journal des finances*, 17 avril 1936)

Les résultats de l'exercice clos le 30 septembre dernier de la Société industrielle et agricole de la Pointe-à-Pitre s'inscrivent en amélioration sensible sur les précédents. Le produit d'exploitation, qui, pour l'exercice 1933-1934, d'une durée exceptionnelle de quinze mois, avait atteint, 847.234 francs, passe, en 1934-1935, exercice normal, à 1.492.578 francs. C'est le chiffre le plus élevé enregistré depuis 1929-30.

Cependant, bien que les frais généraux aient légèrement diminué (614.475 fr. contre 640.396), le bénéfice net, compte tenu des intérêts et escomptes (11.171 fr.), reste à peu près inchangé à 209.274 fr. contre 206.302 fr., parce que le conseil a passé par profits et pertes une provision de 680.000 fr. pour la prise en charge de la taxe de transmission due par les parts de fondateur qui doivent être échangées à dater du 1^{er} juillet contre des actions, dans la proportion de 4 actions pour 1 part.

Au bilan, on relève l'augmentation du compte de premier établissement qui passe de 18.031.362 fr. à 20.626.849 fr., y compris une provision de 900.000 fr., constituée en vue de solder les travaux de remise en état du centre de Blanchet et poursuivre les plantations de bananiers, et la disparition du compte « dépenses du trimestre supplémentaire de l'exercice au 30 septembre 1934 » qui s'élevait, au 30 septembre 1924 [sic], à 3.313.702 fr. En regard, le fonds d'amortissement passe de 6 millions à 6.450.000 francs, tandis que la réserve pour fonds de roulement revient de 12.960.208 fr. à 10 millions. L'actif disponible et réalisable se totalise par 9 millions et demi environ, dont 3 millions de Caisse et Banques et 5300.000 de produits de l'exercice à recouvrer ; en regard, les créiteurs divers s'élèvent à 2580.000 fr. contre 2.850.000 fr. L'actif comporte 6.856.000 fr. de comptes d'ordre et le passif 7.114.000 fr.

NÉCROLOGIE
Paul Chapuy
(*Le Journal des débats*, 2 mai 1936)

On annonce la mort de M. Paul Chapuy, ingénieur au Corps des Mines, président et administrateur de nombreuses sociétés, officier de la Légion d'honneur. Il était le beau-père et le père du marquis et de la marquise de Chambure, du comte et de la comtesse de Perthuis de Laillevault, du vicomte et de la vicomtesse [Pierre] d'Aubert.

Obsèques de Paul Chapuy, 1936 :
Paroles prononcées par M. [Alphonse] de La Bourdonnaye ¹⁶, vice-président du conseil d'administration de la Société de la Pointe-à-Pitre
« [...] J'adresse un dernier adieu à celui qui, il y a quelques jours à peine, nous réunissait autour de lui. Je ne veux rappeler que d'un mot les services éminents rendus par notre président à la Société qu'il a dirigée avec tant d'autorité et de sûreté dans des heures difficiles. [...] »

VICOMTE PIERRE D'AUBERT, PRÉSIDENT
(gendre de Paul Chapuy)

INDUSTRIELLE ET AGRICOLE DE LA POINTE-À-PITRE
(*Les Annales coloniales*, 5 juin 1936)

L'assemblée extraordinaire du 3 juin a été reportée, faute de quorum, au 26 juin.

POINTE-À-PITRE

¹⁶ Comte Alphonse de La Bourdonnaye (1887-1966) : marié à Élisabeth de La Panouse (1898-1972), fille de Louis de La Panouse et Sabine de Wendel, remariée en 1956 au prof. Robert Debré. Enf. : Bertranne (ép. docteur Auvert), Geoffroy (mpf), Nicole (baronne Jean-Pierre de Lassus-Saint-Geniès, général en Indochine et en Algérie), Oriane (ép. Yves Guéna), Guy (mpf), Alain.

(Le Journal des finances, 7 août 1936)

Nous avons annoncé, il y a quinze jours, l'introduction sur le marché en banque au comptant de 40.000 actions nouvelles de la Société industrielle et agricole de la Pointe-à-Pitre.

Ces titres, créés jouissance du 1^{er} octobre 1935 et qui, par conséquent, auraient droit au dividende de l'exercice qui va prendre fin le 30 septembre s'il en était distribué un, proviennent de la conversion, réalisée au début du mois, des 10.000 des parts de fondateur qui existaient antérieurement, à raison de 4 actions contre 1 part.

Nous avons parlé de cette opération (Voir « Notes et Réflexions » du 15 mars 1935) peu avant l'assemblée extraordinaire convoquée pour la voter.

Comme, de cette réunion, il n'a été publié que des comptes rendus extrêmement succincts, ainsi qu'il en est, du reste, de toutes les assemblées de la Pointe-à-Pitre, on demeure réduit aux hypothèses sur les motifs qui ont incliné le conseil à provoquer cet échange.

Les actions nouvelles ont coté mercredi au comptant 140 ; les anciennes valent 161.

Cependant, tandis qu'en cas de reprise des répartitions, les premières n'auraient à acquitter l'impôt que pour un exercice, le coupon des anciennes serait amputé de l'arriéré dû depuis 1928-29, soit de huit années.

Bien qu'au point de vue négociations, les actions anciennes comportent l'avantage d'être inscrites à terme, l'écart des cours est tout à fait anormal.

Annuaire Desfossés 1937, p. 1374-1375 :

Société industrielle et agricole de la Pointe-à-Pitre

Conseil : vte P. d'Aubert, pdt dél. ; ; comte A. de la Bourdonnaye, v.-pdt-dir. ; J. Chanove, J. Durand-Smet, E. Micard, M. Robert, E. Raoul-Duval et Cie (S.A.), Soc. Raffineries de sucre de Saint-Louis.

Commissaires des comptes : MM. M. Goldschild, Brugière.

POINTE-À-PITRE

(Le Journal des finances, 23 avril 1937)

D'après les indications qui viennent d'être publiées, le bénéfice d'exploitation réalisé à la Guadeloupe pendant l'exercice clos le 30 septembre dernier, par la Société industrielle et agricole de la Pointe-à-Pitre, s'est élevé à 2.504.112 fr., contre 1.492.578 fr. en 1934-1935. Compte tenu de 80.303 fr. d'intérêts et escompte et déduction faite des frais généraux (613-431 fr., contre 614.475 fr.), le bénéfice s'élève à 1.970.984 fr. Il était ressorti, pour 1934-1935, à 889.274 fr. avant prélèvement d'une somme de 680.000 affectée à une provision correspondant à la prise en charge de la taxe de transmission due par les parts de fondateur, qui ont été échangées en juillet dernier contre des actions.

Y compris le report antérieur, le solde disponible atteint 2.470.794 fr. et le conseil proposera à l'assemblée convoquée pour le 30 courant la distribution d'un dividende de 10 fr. brut par action.

La société, on le sait, n'a pas rémunéré son capital depuis l'exercice 1928-1929 inclus.

L'importance du prélèvement au titre des impôts arriérés est naturellement destinée à varier suivant la catégorie de titres intéressés.

Rappelons que le capital de la Pointe-à-Pitre est actuellement de 15.950.000 francs, divisé en 159.500 actions de 100 francs, dont 147-500 seulement sont encore cotées.

Ces 147.500 titres figurent à la cote sous deux rubriques distinctes.

Sous l'une figurent les actions 9.601 à 107.000 et 119.000 à 119.500, soit 97.900 titres négociables à terme et au comptant.

Sous l'autre, les actions 1 à 9.600 et 119.501 à 159.500, soit 49.600 titres négociables au comptant seulement.

Ces actions 119.501 à 159.500 sont celles qui ont été remises en échange des parts de fondateur et qui, étant cotées sur la même ligne que les toutes premières actions, paraissent appelées, à l'égal de celles-ci, à subir une plus importante retenue que les autres.

Ce n'est que lorsque ce règlement aura eu lieu que l'assimilation des deux catégories deviendra, en principe, possible.

Dans le dernier mois de l'année dernière, nous avons attiré à différentes reprises l'attention sur la possibilité de hausse des actions Pointe-à-Pitre, en décembre notamment, époque à laquelle elles se traitaient à terme un peu au-dessous de 200 fr. ; elles valent maintenant 383 après 507 au plus haut.

Société industrielle et agricole de la Pointe-à-Pitre
(*La Journée industrielle*, 5 mai 1937)
(*Les Travaux nord-africains*, 14 mai 1937)

L'assemblée ordinaire tenue le 30 avril a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 1936, qui font apparaître un bénéfice net de 1 million 970.935 francs.

L'assemblée a fixé le dividende à 10 fr. par action, payable, à partir du 1^{er} juin 1937, sous déduction de l'impôt. Une somme de 669.751 fr. a été reportée à nouveau.

L'assemblée a réélu administrateurs M. Jean Chanove ¹⁷, M. J[oseph] Durand-Smet ¹⁸, la Société E. Raoul-Duval et Cie S. A., et M. Max Robert. Elle a décidé d'accepter la démission de MM. Gaston Micard et Edmond Humbert-Lavalley, comme administrateurs de la société, et leur a donné *quitus* de leur gestion.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE ET AGRICOLE DE LA POINTE-À-PITRE
(*Le Temps*, 16 juin 1938)

Le bénéfice de l'exercice 1936-1937, d'une durée exceptionnelle de quinze mois, ressort à 9.909.971 francs contre 1.970.984 francs pour l'exercice précédent, d'une durée normale. Le dividende sera porté de 10 à 25 francs.

NÉCROLOGIE
Edmond Humbert-Lavalley
(*Le Figaro*, 24 octobre 1939)

Nous apprenons la mort de M. Edmond Humbert-Lavalley, décédé muni des sacrements de l'Église, le 21 octobre, à Marlotte. L'inhumation aura lieu au cimetière Montmartre, le mercredi 25 octobre, à onze heures quarante-cinq.

¹⁷ Jean Chanove (1882-1967) : fils de Gabriel ci-dessus. X-1903.

¹⁸ Joseph Durand-Semet : marié à Aline Smet, fille de Tony Smet et Mathilde Micard.

Annuaire Desfossés 1940, p. 1878 :
Société industrielle et agricole de la Pointe-à-Pitre
Conseil : P. d'Aubert, pdt dél. ; comte A. de la Bourdonnaye, v.-pdt-dir. ; J. Chanove,
J. Durand-Smet, E. Micard, M. Robert, E. Raoul-Duval et Cie (S.A.), Soc. Raffineries de
sucre de Saint-Louis, M^{me} Smet-Micard.
Commissaires des comptes : MM. M. Goldschild, Brugière.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE ET AGRICOLE DE LA POINTE-À-PITRE
(*Le Journal*, 7 décembre 1941)

Bénéfice net de l'exercice 1940 : 7.176.701 fr. contre 6.925.772 fr. Solde
disponible : 7.898.364 francs contre 7.437.400 fr. précédemment. Dividende proposé :
20 fr, 13 par action contre 17 fr. 50.

Annuaire Desfossés 1945, p. 912 :
Société industrielle et agricole de la Pointe-à-Pitre
Conseil : P. d'Aubert, pdt dél. ; ; comte A. de la Bourdonnaye, v.-pdt-dir. ; J.
Chanove, J. Durand-Smet, E. Raoul-Duval et Cie (S.A.), Soc. Raffineries de sucre de
Saint-Louis, M^{me} Smet-Micard.
Commissaires des comptes : MM. M. Goldschild, R. Gallot.

Annuaire Desfossés 1948, p. 2227 :
Société industrielle et agricole de la Pointe-à-Pitre
Conseil : P. d'Aubert, pdt dél. ; ; comte A. de la Bourdonnaye, v.-pdt-dir. ; J.
Chanove, J. Durand-Smet, E. Raoul-Duval et Cie (S.A.), Soc. Raffineries de sucre de
Saint-Louis, M^{me} Smet-Micard, E. Doucet.
Commissaires des comptes : MM. M. Goldschild, R. Gallot.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE ET AGRICOLE DE LA POINTE-À-PITRE
(*L'Information financière, économique et politique*, 25 avril 1950)

Après amortissements, les comptes de l'exercice 1949 feraient ressortir un bénéfice
de l'ordre de 40 millions. La répartition qui sera proposée à l'assemblée n'est pas encore
connue.

Rappelons que le bénéfice net de 1948 était de 26.055.035 fr. et le dividende de
25 fr. net par action ancienne et de 18 fr. net par action nouvelle. Les deux catégories
de titres ont été depuis assimilées et leur valeur nominale a été portée de 250 à 500 fr.
par incorporation de réserves.

Signalons que le regroupement en actions de 2.500 fr. (5 anciennes pour 1
nouvelle), décidé par l'assemblée du 1^{er} décembre 1949, s'effectuera à partir du
1^{er} août.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE ET AGRICOLE DE LA POINTE-À-PITRE
(*L'Information financière, économique et politique*, 3 juin 1950)

Le produits brut des exploitations de la Guadeloupe en 1949 s'est élevé à 166.856.644 fr. contre 104.212.833 fr.; compte tenu des profits divers, le total des produits bruts s'établit à 175 millions 103.631 fr.

Le bénéfice net du dernier exercice s'établit à 39.854.315 fr. contre 26 millions 055.035 francs et le conseil proposera la répartition d'un dividende de 40 francs net.

Pour 1948, il avait été réparti 25 fr. net par action ancienne et 18 fr. net par action nouvelle. Ces deux catégories de titres ont été depuis assimilées et leur valeur nominale a été portée de 250 à 500 francs par incorporation réserves.

BALO du 17 juillet
(*L'Information financière, économique et politique*, 18 juillet 1950)

Société industrielle et agricole de la Pointe-à-Pitre. — Dès le 1^{er} août, échange des 720.000 actions de 500 francs et 144.000 actions de 2.500 francs.

INDUSTRIELLE ET AGRICOLE DE LA POINTE-À-PITRE
(*L'Information financière, économique et politique*, 21 juillet 1950)

La société a produit 19.700 tonnes de sucre, contre 15.400 tonnes pour la précédente campagne.

AEC 1951/971 — Société industrielle et agricole de La Pointe-à-Pitre (Établissements Darboussier),

1, rue Blanche, PARIS (9^e),

Capital. — Société anon., fondée le 13 avril 1907, au capital de 360.000.000 fr.

Dividendes. — 1947, néant ; 1948, 25 fr. ; 1949, 40 fr. net.

Objet. — Exploitation des propriétés agricoles (culture de la canne à sucre) et des fabriques de sucre et de rhum dont la société est propriétaire à la Guadeloupe.

Exp. — Sucre, rhum, bananes.

Conseil. — MM. le vicomte P[ierre] d'Aubert, présid.-directeur gén. ; comte Alphonse de La Bourdonnaye, vice-présid. ; Jean Chanove, E[ugène] Doucet ¹⁹, J[oseph] Durand-Smet, E. Raoul-Duval et Cie, S. A., M^{me} [Mathilde] Smet-Micard, Sté des Raffineries de sucre de Saint-Louis, admin.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE ET AGRICOLE DE LA POINTE-À-PITRE
(*L'Information financière, économique et politique*, 19 juin 1951)

Dividende voté : 304 fr. 878 brut par action de 2.500 fr. et 60 fr. 975 par action de 500 fr.

¹⁹ Eugène Doucet, du groupe Saint-Louis, qu'il représentait aussi au conseil de la Cie sucrière marocaine et des Sucreries marseillaises de Madagascar. Et auparavant à la Cie marseillaise de sucrerie coloniale, du Morne-à-l'Eau.

INDUSTRIELLE ET AGRICOLE DE LA POINTE-À-PITRE
(*L'Information financière, économique et politique*, 9 juillet 1952)

L'assemblée du 7 juillet a approuvé les comptes de 1951 faisant ressortir un bénéfice de 54.086.485 fr et fixé le dividende net à 275 fr. par action regroupée (55 fr. pour les actions non regroupées).

INDUSTRIELLE ET AGRICOLE DE LA POINTE-À-PITRE
(*L'Information financière, économique et politique*, 4 août 1953)

La campagne s'est terminée cette année plus tôt que de coutume. Les fabrications ont porté sur 23.549 tonnes de sucre contre 25.039 l'année dernière.

Pour le rhum, il a été fabriqué 16.500 hectolitres d'alcool pur au lieu de 18.589 en 1952.

Les résultats de la campagne ont été caractérisés par des rendements culturaux inférieurs à ceux de la campagne précédente. Par contre, les rendements industriels ont été notablement supérieurs.

INDUSTRIELLE ET AGRICOLE DE LA POINTE-À-PITRE
(*L'Information financière, économique et politique*, 29 juillet 1954)

La campagne de 1954, qui s'est terminée il y a quelques jours, s'est effectuée dans de bonnes conditions. Elle a duré 20 semaines à Darboussier et 19 semaines à Blanchet. Le tonnage des cannes broyées s'est élevé à 297.806 tonnes contre 259.962 en 1953. La production totale de sucre a été de 29.540 tonnes contre 23.752.

Le rendement en sucre est passé à 9,91 % au lieu de 9,06 % l'année dernière (7 tonnes environ à l'hectare). Le rendement en sucre à l'hectare doit s'améliorer dans l'avenir, estime la Société, sous réserve que les installations nouvelles effectuées au cours de ces dernières années puissent être utilisées, comme cette année, dans des conditions normales de temps et de travail.

Signalons que l'exercice en cours — qui prendra fin le 31 décembre 1954 — aura à supporter des salaires augmentés depuis mars 1954 et une cotisation à la Caisse d'exportation des sucres, chargée de résorber les excédents de la campagne 1953-1954.

Société industrielle et agricole de La Pointe-à-Pitre
(Établissements Darboussier),
[Desfossés 1956/1837]

Aubert (vte Pierre d')(ép. Suzanne Chapuy, fille de l'ancien ingénieur-conseil de la BPPB et anc. pdt de La Pointe-à-Pitre. Adr. : L'Huisserie (Mayenne) et Paris XVII^e. 2 enf. : Marie-Rose (+), Solange ép. Pierre-Louis de La Rochefoucauld, futur pdt Pointe-à-Pitre), 225 (Rosario - Puerto-Belgrano), 1837 (pdg Indus. et agric. Pointe-à-Pitre).

La Bourdonnaye (cte Alphonse de)[^{0x/00}], 672 (Omnium frs pétroles), 1837 (v.-pdt Indus. et agric. Pointe-à-Pitre).

Chanove (Jean)[1882-1967][Fils de Gabriel Chanove et de Jeanne-Françoise Verdié][Ép. Dlle Jaladon de la Barre. Une fille : Jeanne-Françoise (M^{me} Robert de Bressieux)][X-1903.], 828 (Forges de Clairvaux), 999 (Cie d'applic. mécaniques<SKF), 1163 (Huta Bankowa), 1545 (pdg Sté de matériel de construc.), 1837 (Indus. et agric. Pointe-à-Pitre).

Durand-Smet (Joseph)(marié à Aline Smet, petite-fille du 1er pdt de Pointe-à-Pitre, Jean Micard), 1837 (adM. depuis 1929 Indus. + agric. Pte-à-Pitre).

Raoul-Duval et Cie, Le Havre (E.), 1837 (Indus. et agric. Pointe-à-Pitre).

Smet-Micard (M^{me} Mathilde), 1837 (Indus. et agric. Pointe-à-Pitre).

Raffineries de sucre de Saint-Louis (Sté des), 1837(Indus. et agric. Pointe-à-Pitre).

Goldschild (A.), 1071 (comM. cptes Fond. Deberny et Peignot), 1837(comM. cptes Indus. et agric. Pointe-à-Pitre).

Gallot (R.), 1071 (comM. cptes suppl. Fond. Deberny et Peignot), 1837(comM. cptes Indus. et agric. Pointe-à-Pitre).

SIÈGE SOCIAL, Paris, 1, rue Blanche. Tél. : TRI. 81-35.

CONSTITUTION : Société anonyme française, constituée le 13 avril 1907. expirant le 13 avril 2027.

OBJET : L'exploitation dans tous pays, de toutes propriétés agricoles, de tous immeubles et établissements industriels et commerciaux, la création, l'acquisition, la construction, la prise à bail de toutes propriétés agricoles, de toutes usines et de tous fonds de commerce.

CAPITAL SOCIAL : 540 millions de fr., divisé en 144.000 actions de 3.750 fr. À l'origine, 2.400.000 fr. Ramené en 1919 à 960.000 fr. ; porté en 1928 à 1.030.000 fr. ; en 1931 à 10.740.000 fr. ; en 1933 à 11.970.000 fr. (actions d'apport remises aux Raffineries de sucre de Saint-Louis). Ramené en 1935 à 11.900.000 fr., par le remboursement et l'annulation des 700 actions à vote plural créées en 1928 ; porté aussitôt à 11.950.000 fr. ; porté en 1935 à 15.950.000 fr., par la création de 40.000 actions nouvelles de 100 fr., remises aux porteurs des 10.000 parts de fondateur (1 actions pour 1 part) ; en 1940 à 23.925.000 fr., par incorporation de réserves et augmentation de 100 à 150 fr. du nominal des actions ; en 1943 à 37.887.500 fr., par l'émission à 212 fr. 50 de 79.750 actions nouvelles, jouissance janvier 1944 (1 nouvelle pour 2 anciennes). Porté en 1946 à 47.850.00 fr. par l'émission à 600 fr. de 79.750 actions nouvelles de 150 fr. (une nouvelle pour 3 anciennes).

Porté en 1947 à 52.650.000 fr. par création de 32.000 actions nouvelles de 150 fr. attribuées en rémunération d'apports, puis à 106.300.000 fr. par élévation de 150 à 250 fr. du nominal des actions et création de 70.200 actions nouvelles de 250 fr. attribuées gratuitement aux actions (1 nouv. pour 5 anc.). Porté en 1948 à 107.979.000 fr. (actionnaires empêchés de 1943 et 1946).

Porté en 1948 à 180 millions par l'émission à 475 fr. de 288.084 actions de 250 fr. (2 nouv. pour 3 anc.).

Porté en 1949 à 360 millions par élévation du nominal de 250 à 500 fr., puis titres regroupés en 2.500 fr. Porté en 1955 à 540 millions par élévation du nominal à 3.750 fr.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale, 5 % d'intérêt aux actions. Prélèvements facultatifs pour réserves extraordinaires ou reports. Sur le surplus : 10 % au conseil, 90 % aux actions.

SERVICE FINANCIER : Comptoir national d'escompte de Paris.

COTATION : Courtiers « Côte Desfossés » actions 107. — Notice SEF : CO 188.

COUPONS NETS AU PORTEUR : n° 35 et 1 (26 juin 1951),. 50 et 250 fr. ; 36 et 2 (11 juillet 1952), 55 et 275 fr. ; 3 (26 juin 1953), 275 fr. ; 4 (11 juillet 1955), 100 fr.

	Amort.	Prov.	Bénéf. net	Rés.	Divid. +tant.	Divid. brut act.
	(En 1.000 fr.)					(En fr.)
1945	—	—	4.951	247	4.912	19 60
1946	—	4.625	9.978	2.273	7.705	20 00
1947	—	—	419	21	—	—
1948	45.942	16.695	26.055	4.981	21.472	30 50
1949	99.004	11.748	39.854	1.993	37.862	48 68
1950	163.740	80.400	49.764	2.488	46.829	304 87
1951	158.301	27.186	54.086	2.704	51.631	335 36
1952	172.624	11.336	54.111	2.706	51.405	335 36

1953	127.559	—	- 149	—	—	—
1954	133.095	249.095	—	—	—	—

BILANS AU 31 DÉCEMBRE (En 1.000 francs)

	1950	1951	1952	1953	1954
ACTIF					
Immobilisations (nettes)	729.566	650.631	590.128	551.307	475.393
Autres valeurs immobilisées	3.456	8.118	8.240	8.551	15.577
Réalisable :					
Valeurs d'exploitation	606.509	607.215	748.917	645.236	
Débiteurs	39.472	211.300	122.247	192.349	199.977
Disponible	151.589	143.292	146.705	147.503	169.769
Perte	—	—	—	149	—
	<u>1.530.592</u>	<u>1.620.556</u>	<u>1.616.242</u>	<u>1.545.115</u>	<u>1.526.843</u>
PASSIF					
Capital	360.000	360.000	360.000	360.000	360.000
Réserves	338.726	594.938	597.393	599.901	679.902
Fonds de renouvellement et provisions	424.166	171.842	152.536	151.689	280.710
Dettes à court terme	357.936	489.690	452.202	433.525	206.231
Bénéfices	49.764	54.086	54.111	—	—
	<u>1.530.592</u>	<u>1.620.556</u>	<u>1.616.242</u>	<u>1.545.115</u>	<u>1.526.843</u>

INDUSTRIELLE ET AGRICOLE DE LA POINTE-À-PITRE
(L'Information financière, économique et politique, 1^{er} février 1956)

La société a entrepris le programme de travaux destinés à obtenir des « roulaisons » aussi courtes que possible et, en conséquence, une réduction de prix de revient.

De nombreuses commandes ont été passées et notamment celles du nouveau générateur. Ces installations ne peuvent toutefois être achevées pour la campagne qui doit s'ouvrir prochainement, mais elles entreront certainement en service pour la campagne suivante.

CONVOCATIONS D'ASSEMBLÉES
(L'Information financière, économique et politique, 18 avril 1956)

Ordinaires
20 AVRIL

Société industrielle et agricole de la Pointe-à-Pitre, 14 h. 30, 19 rue Blanche. — Une assemblée extraordinaire suivra avec l'ordre du jour : augmentation du capital.

BALO

(L'Information financière, économique et politique, 14 mai 1957)

Société industrielle et agricole de la Pointe-à-Pitre. — Attribution gratuite, à partir du 27 mai, et admission éventuelle à la cote de 36.000 actions nouvelles de 5.000 fr. (une pour quatre), créées jouissance 1^{er} janvier 1957. en représentation de l'augmentation du capital de 720 à 900 millions.

AVIS DES COURTIERS

(L'Information financière, économique et politique, 25 mai 1957)

Industrielle et Agricole de la Pointe-à-Pitre. — Le 27 mai, attribution gratuite (1 nouvelle pour 4 anciennes, coupon n° 7), cotation du droit jusqu'à nouvel avis.

MF

Cat. 15708

NUMÉRO DU CERTIFICAT

15708

NOMBRE D'ACTIONS

- 15 -

Transfert N° Att.11582 Conversion N°

Renouvellement N°

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE ET AGRICOLE
 DE LA
POINTE-A-PITRE
 (Etablissements PARBOUSSIER)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **105.300.000** FRANCS
 divisé en **421.200** actions de **250** Francs

Constituée par actes déposés chez M^e GRANGE, Notaire à Paris, les 6 et 30 Mars 1907

SIÈGE SOCIAL : 1, rue Blanche, PARIS (9^e)
 Registre du Commerce : Seine.n° 55.208

CERTIFICAT NOMINATIF
d'Actions de 250 Francs
 ENTièrement LIBÉRÉES

Mademoiselle SALIBA Henriette Marguerite Louise, majeure, interdite par jugement du Tribunal Civil d'Alger du 10 Juin 1955, sous la tutelle de Madame Brame Geneviève Marguerite, Jeanne Aïda, divorcée, demeurant à ALGER (Algérie) 8 Rue Poiret.- suivant délibération du Conseil de famille de Mademoiselle SALIBA tenu sous la présidence de Monsieur le Juge de Paix du Canton Sud d'Alger (Département d'Alger) le 7 Décembre 1955

est inscrit e sur les registres de la Société pour

QUINZE
 Actions de **Deux Cent Cinquante** Francs, entièrement libérées.
Deux Mille Cinq Cents

Jouissance du **1er Janvier 1957** coupon **8** attaché
 PARIS, le **24** Septembre **1957**

UN ADMINISTRATEUR,

UN ADMINISTRATEUR
 OU PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

[Handwritten signatures]

Titres au porteur
 soumis aux dispositions de la loi du 18 juin 1941, article 2.

IMPRIMERIE CHAIX, RUE BERGÈRE, 20, PARIS. — 1616-7-47.

Coll. Jacques Bobée
SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE & AGRICOLE
DE LA
POINTE-À-PITRE
(ÉTABLISSEMENTS DARBOUSSIER)

Société anonyme au capital de 105.300.000 fr.
divisé en 421.000 actions de 250 fr. chacune

ACTIONS DE 2.500 FRANCS
CAPITAL PORTÉ À 360 MILLIONS DE FRANCS
divisé en 144.000 actions
Assemblée générale extraordinaire
du 1^{er} décembre 1949

CAPITAL PORTÉ À 900 MILLIONS DE FRANCS
divisé en 144.000 actions de 5.000
Assemblée générale extraordinaire
du 2 mars 1957

Constituée par actes déposés chez M^e Thibierge, notaire à Paris, les 6 et 30 mars
1907

Siège social : 1, rue Blanche, Paris (9^e)
Registre de commerce : Seine n^o 55.208

CERTIFICAT NOMINATIF
2.500
D'ACTION DE 250 FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérées

Mademoiselle SALIBA Henriette Marguerite Louise, majeure, interdite par jugement du tribunal civil d'Alger du 10 juin 1955, sous la tutelle de madame Brame Geneviève Marguerite, Jeanne Alda, divorcée, demeurant à ALGER (Algérie), 8, rue Poiret, suivant délibération du conseil de famille de mademoiselle SALIBA tenu sous la présidence de monsieur le Juge de paix du canton Sud d'Alger (département d'Alger) le 7 décembre 1955 est inscrit e sur les registres de la Société pour quinze actions de deux mille cinq cents francs. Jouissance du

Jouissance du 1^{er} janvier 1957 coupon 8 attaché
PARIS, le 24 septembre 1957

Un administrateur (à gauche) : ?

Un administrateur ou par délégation du conseil d'administration (à droite) : ?

Impr. Chaix, rue Bergère, 20, Paris. 1616-7-47

Société industrielle et agricole de la Pointe-à-Pitre
(*L'Information financière, économique et politique*, 7 juin 1958)

Bénéfice net : 102.357.755 fr. virés en totalité à la « Provision pour bénéfices à investir en franchise de l'impôt sur les sociétés ». Le conseil proposera, rappelons-le, à l'assemblée ordinaire du 20 juin de distribuer par prélèvement sur les réserves une somme de 300 francs net pour chacune des 180.000 actions de 5.000 francs formant le capital actuel.

Société industrielle et agricole de la Pointe-à-Pitre
(*L'Information financière, économique et politique*, 23 juin 1959)

Le président a déclaré à l'assemblée annuelle, tenue le 19 juin, que la production de la campagne en cours pourrait atteindre 36.000 à 37.000 tonnes de sucre.

L'assemblée a approuvé, par 100.940 voix contre 70.105, les 1958, faisant ressortir un bénéfice de 67.281.172 francs.

Elle a voté, par 100.480 voix contre 70.565, un dividende de 300 fr. par prélèvement sur la réserve pour risques extraordinaires.

Le conseil n'a pas donné suite à la candidature de la Cie Générale Africaine à un poste d'administrateur.

Au cours de la discussion, en opposition avec le point de vue de la Cie Générale Africaine, le président a exposé l'intérêt de la vente de la production de la Société aux Raffineries de Saint-Louis, pour plusieurs années d'avance, les deux sociétés, a-t-il déclaré, trouvant leur avantage dans ces relations d'affaires.

[Les Distilleries de l'Indochine, nouvel actionnaire]

L'assemblée a ratifié la nomination d'administrateur de M. Édouard Boinvilliers, directeur général de la Société française des Distilleries de l'Indochine.

AGRICOLE DE LA POINTE-À-PITRE
(*L'Information financière, économique et politique*, 17 juillet 1959)

La production de sucre de la campagne 1959 a été de 37.400 tonnes contre 31.604 tonnes en 1958. Celle de rhum, calculée en alcool pur, s'est élevée, pour la campagne 1969, 14.132 hl. contre 18.455 hl. pour campagne précédente.

ÉTUDES DE VALEURS

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE ET AGRICOLE DE LA POINTE-À-PITRE
(*L'Information financière, économique et politique*, 19 septembre 1959)

- CAPITAL : 900 millions de francs, divisé en 180.000 actions de 5.000 francs.
- EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 1958 :
Bénéfice net : 67.281.172 francs ;
Dividende net : 300 francs.
- COTATION : à Paris, à la cote des Courtiers en valeurs mobilières, terme et comptant, et à Marseille, rubrique alimentation.
- CAPITALISATION BOURSIERE : 2 milliards de francs.
- RENDEMENT : 2,70 %.

INSTALLÉE à La Guadeloupe depuis un demi-siècle, la Société industrielle et agricole de la Pointe-à-Pitre exploite des cultures de cannes à sucre. Son domaine comprend : le centre Darboussier, qu'elle possède depuis sa fondation, qui comporte une usine pour la fabrication du rhum et du sucre, ainsi que des terrains et des immeubles, des dépendances avec matériel industriel, matériel roulant et équipement naval et, enfin, des terrains et immeubles situés à La Pointe-à-Pitre et aux environs, en sus d'un domaine foncier de plus de 8.000 hectares avec son matériel d'exploitation et ses animaux de culture ; le centre Blanchet, qui lui a été apporté en 1934 par la Société des Raffineries de Sucre de Saint-Louis, et qui se compose d'une usine, d'une distillerie et de 3.200 hectares de terrain ; le centre de la Retraite, qui comprend 1.100 hectares de terrain.

Tous les domaines de la société sont plantés de cannes à sucre, que les deux usines broient et distillent, pour assurer les deux productions principales de la société, le sucre et le rhum, en alcool pur. Outre la production de cannes de la société, les deux usines traitent également celle des colons et celle des petits planteurs.

L'INFLUENCE DES CONDITIONS ATMOSPHÉRIQUES DÉFAVORABLES SUR LES RESULTATS DE 1958

Au cours de l'exercice 1958, la roulaison s'est effectuée normalement, au point de vue travail, mais a été affectée par des conditions atmosphériques défavorables : la sécheresse exceptionnelle a été suivie de pluies excessives. C'est d'ailleurs là le côté aléatoire de cette entreprise qui, gérée avec prudence, repose sur des assises financières solides, mais voit ses résultats soumis à l'incertitude des conditions atmosphériques. C'est ainsi que, l'année dernière, on a enregistré une diminution des cannes broyées, tant en tonnage qu'en richesse, fait d'autant plus regrettable que la situation du marché du sucre permettait d'absorber une production accrue. Quant au marché du rhum, il s'est évidemment ressenti de l'aggravation de la fiscalité sur les alcools.

Néanmoins, la production de l'exercice 1958 est en sensible augmentation sur celle de l'année précédente et, en ce qui concerne le rhum, a atteint son meilleur niveau depuis 1952. Le tableau ci-contre résume l'activité de la société au cours des quatre dernières années. Précisons que les premières statistiques de la campagne 1959 font ressortir une production de 374.000 sacs de 100 kg de sucre, et de 14.132 hectolitres de rhum, en alcool pur.

L'exercice 1958 s'est soldé par un bénéfice net en diminution sensible, à 67.281.172 francs contre 102.357.755 francs, après amortissements et sans prélèvement pour l'impôt sur les sociétés ; dans le but de poursuivre le programme d'investissements, en usant des avantages du décret du 13 février 1952, le conseil a décidé, après accord de l'assemblée, de virer la totalité du bénéfice à la « Provision pour bénéfices à investir en franchise d'impôt sur les sociétés ». Comme les années précédentes, il a été payé un dividende net de 300 francs aux 180.000 actions par prélèvement sur la Réserve extraordinaire.

Exercices	Production de l'exploitation de cannes			Production industrielle (2)	
	Cultures directes	Cultures des colons	Total (1)	Sucre	Rhum
	en tonnes	en tonnes	en tonnes	en 100 kg.	en hecto. d'al. pur
1955	219.270	44.917	264.187	338.083	11.789
1956	260.224	62.479	322.703	346.782	15.416
1957	221.538	37.171	258.709	303.560	14.817
1958	222.493	52.656	275.149	316.044	18.455

(1) À cette production totale du domaine, il convient d'ajouter les apports des petits planteurs, qui ont tonnes, 76.138 tonnes, 67.522 tonnes, et tore d'autant les tonnages de cannes usines du domaine.

(2) En plus du sucre et du rhum. cité, la bananeraie a fourni, en 1958, un peu plus de 4.000 bananes.

LE BILAN

Au bilan arrêté au 31 décembre, les immobilisations sont portées pour 1.240 millions, après 1.696 millions d'amortissement, soit un taux de 58 % d'amortissement, ce qui n'est pas considérable. Les titres de placement, dont le détail n'est pas communiqué, sont portés pour 33 millions de francs. Quant aux valeurs d'exploitation, 707 millions, elles couvrent largement, avec les 439 millions de disponibilités, les 319 millions de dettes à court terme qui figurent au passif — bilan après l'assemblée. Tous les autres postes du passif représentent des dettes envers la société, à savoir : 900 millions de capital, 1.037 millions de réserves diverses, 164 millions de provisions, soit au total 2.101 millions, chiffre légèrement supérieur à la capitalisation boursière.

Au 31 décembre 1958, le compte de profits et pertes fait ressortir, après 136 millions d'amortissements et 10 millions de provisions, un solde créditeur de 110 millions de francs, dont 99 millions dus aux résultats de l'exploitation.

La trésorerie est aisée, et l'actif recèle d'importantes plus-values latentes. Sur les cours actuels, le rendement ressort à 23/4 %.

Exercices	Capital	Bénéfice net	Dividende net
	(en millions de francs)		(en fr.)
1955	540	48	250
1956	720 (1)	359 (3)	300 (4)
1957	900 (2)	102 (3)	300 (4)
1958	900	67 (3)	300 (4)

(1) Capital porté de 540 à 720 millions de francs par incorporation de 180 millions de francs, prélevés sur la réserve de réévaluation, et élévation du nominal des actions de 3.750 francs à 5.000 francs.

(2) Capital porté de 720 à 900 millions de francs par incorporation de 180 millions de francs, prélevés sur la réserve de réévaluation et la création de 36.000 actions de 5.000 francs nominal, jouissance 1er janvier 1957. attribuées aux actionnaires (1 pour 4).

(3) Bénéfices portés, avant bilan, à une provision pour « bénéfices à investir en exonération de l'impôt sur les sociétés ».

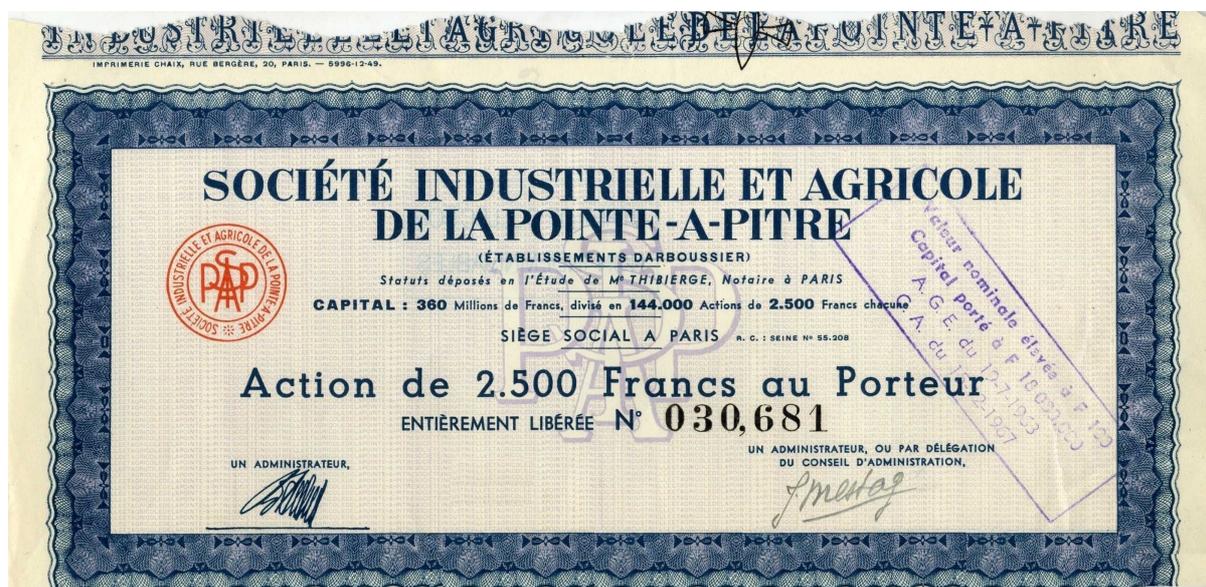
(4) Dividendes prélevés sur les réserves pour risques extraordinaires.

La Sucrierie Beauport à La Guadeloupe.
(Cahiers d'outre-mer, octobre-décembre 1962)

13 usines sur l'île mais 1/3 de la production assuré par usines Darboussier et Beauport.

3 sociétés contrôlent 60 % du marché antillais :

- Agricole et industrielle de la Pointe-à-Pitre > usines Darboussier et Blanchet ;
- Sucrieries coloniales > usines Bonne Mère et le Marquisat ;
- Usines de Beauport* > possède ou loue 12.000 hectares.



Coll. Serge Volper

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE & AGRICOLE DE LA POINTE-À-PITRE
(ÉTABLISSEMENTS DARBOUSSIER)

Statuts déposés en l'étude de M^e Thibierge, notaire à Paris

Capital : 360 millions de fr.
divisé en 144.000 actions de 2.500 fr. chacune

Siège social à Paris
R.C. Seine n° 55.208

ACTION DE 2.500 FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée

Valeur nominale élevée à fr. 100
Capital porté à fr. 10.000.000
A.G.E. du 19-7-1963
C.A. du 15-2-1967

Paris, le 15 avril 1907
Un administrateur :
Un administrateur ou par délégation du conseil d'administration :
Impr. Chaix, rue Bergère, 20, Paris. Encres Lorilleux

PRISE DE PARTICIPATION DES [DISTILLERIES DE L'INDOCHINE](#)

1972-1973 : le groupe Empain-Schneider, récupère la participation de la Banque de l'Indochine dans la Société française des distilleries de l'Indochine et, par suite, dans la Société industrielle et agricole de La Pointe-à-Pitre.

Dafsa, *Liaisons financières*, 1978 :

- POINTE-À-PITRE (SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE ET AGRICOLE DE LA)
64, RUE DE MIROMESNIL, 75008 PARIS

ACTIONNAIRES

INDOCHINE (FRANÇAISE DES DISTILLERIES DE L')*	44,80
RAOUL-DUVAL ET CIE S.A. (E)	2,78
ST-LOUIS (RAFFINERIES DE SUCRE)	11,11
détenu par BOUCHON PAJOT (SUCRERIES RAFFINERIES)	10.30

PARTICIPATIONS

A.B.R. (ATELIERS BELGES RÉUNIS) FRANCE	16,62
HAUSSMANN ANJOU (CIE FINANCIÈRE)	40,85
JAZ	10,60
LISBONNE-MONCEAU (FINANCIERE)	99,99
S.A.G. (AGRICOLE DE LA GUADELOUPE)	67,60
S.I.S. (INDUSTRIELLE DE SUCRERIE)	67,60
qui détient SICA SUCRERIE POINTE DE JARRY)	13,44

Who s'who 1971 :

AUBERT (Pierre d') [/oxo] : 1926... 1936 pdg Industrielle et agricole de Pointe-à-Pitre, 1968 pdg Sté industrielle de sucrerie., adM. Rosario-Puerto-Belgrano*...

Who s'who 1979 :

BAPTENDIER (Jean, Louis, Alphée) administrateur de sociétés. Né le 6 oct. 1913 à Anvers (Belgique). Fils de Camille Baptendier, consul général de France, et de M^{me}, née Elisabeth de Rasteriaef-Elisseief. Mar. le 27 sept. 1945 à M^{lle} Carmen Tapuach (3 enf. : Marie-Christine [M^{me} Jean-Michel Pinon], Geneviève, François). Études : Institut Dupuich à Bruxelles, École Pascal à Paris. Dipl. : diplômé de l'École supérieure de commerce de Lille. Carr. : directeur honoraire de la Banque de l'union européenne [BUE*], administrateur de la Compagnie parisienne de l'air comprimé, de la Compagnie financière Haussmann-Anjou, de la [Société industrielle et agricole de Pointe-à-Pitre](#) et d'Euro-Croissance, vice-président de la Ligue nationale des sinistrés français en Russie (depuis 1957). Décor. : chevalier de la Légion d'honneur, [croix du combattant 39-45](#), président du groupe départemental du Val-d'Oise de l'Union nationale des combattants. Adr. : privée, 7, rue de l'Ermitage 95320 Saint-Leu-la-Forêt.

Who s'who 1979 :

BIERRY (Jean-Jacques), ... directeur adjoint (1968) puis directeur (depuis 1970) de la Banque de l'Union européenne*, ...président (depuis 1972) de la [Société industrielle et agricole de la Pointe-à-Pitre](#),

Who s'who 1971 :

DURAND-SMET (Joseph) : Ép. Aline Smet (fille de Mathilde Micard et Tony Smet). Carr. : 1926-1957 Alsthom. 1957-1963 pdg Altulor [CDF-Chimie]. Depuis 1929 adM. Industrielle et Agricole de Pointe-à-Pitre.

Who s'who 1990 :

LA ROCHEFOUCAULD (Pierre-Louis de). Né en 1927. Fils d'Olivier, agriculteur, et de Consuello de Maillé. Marié en 1956 à [Solange d'Aubert](#) [fille unique de l'ancien président]. École nationale de la marine marchande. [Carrière à la Sté industrielle et agricole de la Pointe-à-Pitre : 1956-58 secrétaire du conseil, 1958-65 secrétaire général, 1966-71 directeur général, 1971-1990 administrateur-directeur général, 1990 président-directeur général.](#) 1970 président-directeur général Ateliers belges réunis-France [groupe Empain] devenus (1985) Société française de travaux, d'études et de participations (Sofratep), 1972 président-directeur général Société industrielle de sucrerie, 1987 président-directeur général Société industrielle, commerciale et artisanale, adM. CGIP [les groupes Wendel et Empain-Schneider ayant naguère été associés dans Creusot-Loire], Cie française pour l'industrie, Fagaz [holding Empain], gérant SCI Paris-Liège et [SCI de la Guadeloupe](#) [+ (1981) adM. SPEP (holding Empain)]. Adr. Prof. : 64, rue de Miromesnil, 75008 Paris [adr. SPEP].

Who s'who européen; 1967 :

HERVEY (Raoul)(Raoul-Duval) > Indus. et agric. Pointe-à-Pitre.

INDUSTRIELLE ET AGRICOLE DE LA POINTE-À-PITRE

Le conseil d'administration qui s'est réuni le mercredi 8 avril 1981 a arrêté le bilan et les comptes de l'exercice 1980. Les résultats dégagent un bénéfice net de 3 605151,68 F provenant d'un résultat d'exploitation de 1987959,42 F et d'une plus-value à long terme de 20 068 877,44 F diminuée de **provisions d'un montant de 18.466.452,35F consécutives à la situation de ses filiales en Guadeloupe**. Cette situation étant caractérisée par la très mauvaise récolte de 1980, et par les conséquences du protocole signé le 1^{er} juillet 1980, avec l'État, lequel a fait l'objet d'un communiqué à la presse en août 1980.

.....
L'exercice 1979 s'était soldé par un bénéfice de [...]

INDUSTRIELLE ET AGRICOLE DE LA POINTE-À-PITRE

L'assemblée générale mixte des actionnaires réunie le 18 juin 1985, a approuvé les comptes de l'exercice 1984 qui se soldent par un bénéfice net de 1.033.993,98 fr.

L'assemblée a décidé la distribution d'un dividende de 7,36 fr. par action de 100 fr. identique à celui de l'exercice précédent, formant avec l'avoir fiscal de F 3,68, un revenu global de 11,04 fr. qui sera mis en paiement à partir du lundi 1^{er} juillet 1985.

L'assemblée a également :

- Renouvelé le mandat d'administrateur de M. Joseph Meuret.
 - Ratifié la nomination faite à titre provisoire par le conseil d'administration, de MM. Didier Pineau-Valencienne, Pierre Pagezy et Michel Staib comme administrateurs de la société.
 - Nommé Michel Gauthier, commissaire aux comptes suppléant de M. Jean Crespy.
 - Décide la mise en conformité des statuts avec la loi.
-

(*Le Figaro*, 9 mai 1989)

[...] Pointe-à-Pitre qui, outre les actifs fonciers de ses deux filiales agricole et industrielle, possède en ville le très vaste terrain (plus de dix hectares) de l'ancienne sucrerie.

Gelé pendant vingt ans, ce terrain qui arrive en fin de « ZAD », pourrait être l'objet d'un accord et d'une cession dans un futur plus ou moins rapproché. [...]

Pas de mention dans les rapports Schneider car :
SPEP > 61 % Schneider + 60 % Pointe-à-Pitre.
